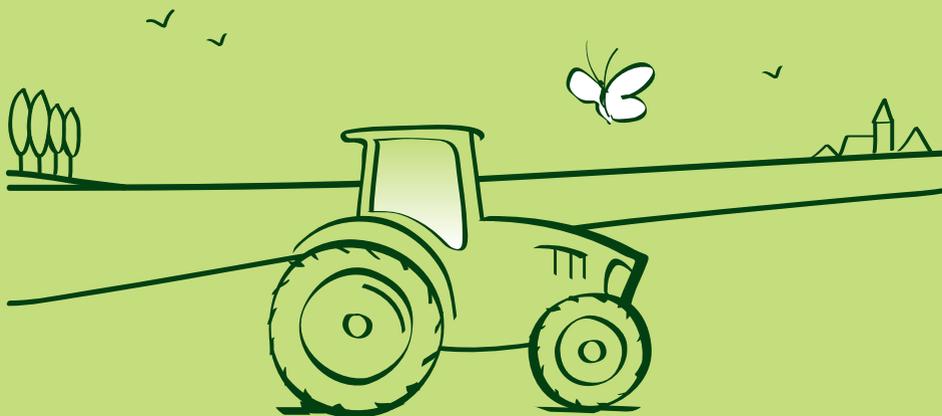


Ensemble en Europe Des entrepreneurs au service de la ruralité



Une brève histoire de la CEETTAR
(1961-2011)



CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES ENTREPRISES DE
TRAVAUX TECHNIQUES AGRICOLES, RURAUX ET FORESTIERS

Ensemble en Europe
Des entrepreneurs
au service de la ruralité

Une brève histoire de la CEETTAR
(1961-2011)

Table des matières

Avant-propos.....	5
I. Créer des structures (1950-1960).....	9
II. Développer l'action internationale (1961-1968).....	17
III. Parler d'une seule voix (1969-1979).....	31
IV. S'intégrer tout en s'affirmant (1980-1992).....	41
V. Monter en puissance (1993-1999).....	59
VI. S'implanter au cœur de l'Europe (2000-2008).....	71
VII. Acquérir la reconnaissance pleine et entière (2009-2011).....	101
Pour ne pas conclure.....	117
Index.....	119
La CEETTAR aujourd'hui.....	126

Le mot du rédacteur

Je voudrais remercier Gérard Napias, Président de la CEETTAR qui, à mon départ à la retraite en janvier 2011, m'a demandé d'écrire l'histoire de l'organisation. Elle est une histoire vraie. Cependant la vérité, nous le savons bien, présente toujours plusieurs facettes. Ce récit non exhaustif ne prétend pas présenter toute la vérité mais, j'en suis certain, il en restitue l'essentiel.

Je suis aussi très redevable à Jan Maris, Johan van Bosch, Otto Oestges et Nestor Lafalize qui m'ont ouvert leurs archives et m'ont fourni leurs sources. J'ai également utilisé les archives de feu Étienne Tessier, coordinateur de l'organisation européenne de 1961 à 1983.

Les conseils avisés d'Éric Drésin, actuel Directeur de la CEETTAR, ont été décisifs pour relier les différents fils de cet écheveau complexe.

Je veux enfin exprimer ma gratitude à Pierre Ergo qui a pris le temps de lire, de réagir au premier manuscrit avec le plus grand soin. Je le remercie du fond du cœur pour son amicale contribution et son attention méticuleuse au moindre détail.

Eddy KLÖCKER

Avant-propos

En 2011, les entreprises de travaux techniques agricoles, ruraux et forestiers célébraient le 50^{ème} anniversaire de la création d'une structure transnationale représentative de ce secteur: c'était l'occasion de préparer une rétrospective de l'histoire européenne de ces professions. Une histoire qui, pour d'aucuns, sera sans doute une révélation.

Le fait que la création de l'Union Internationale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles (UIETA), qui a précédé la CEETTAR, ait eu lieu dès 1961 reflète le souhait précoce des entrepreneurs de travaux agricoles d'articuler leur action avec les fondements de la Politique agricole commune (PAC) établie par le Traité de Rome.

Alors qu'au niveau national, le syndicalisme des entrepreneurs a accompagné et parfois entraîné les mutations sans précédents dans les travaux agricoles et forestiers ainsi que dans le monde rural, le présent ouvrage, bref, précis et documenté montre qu'en parallèle, au niveau européen, les représentants des entrepreneurs ont eu depuis longtemps des objectifs clairs et des visions convaincantes, qui se concrétisent notamment, depuis les années 90, par le renforcement structurel et l'efficacité croissante de la CEETTAR.

Évidemment, l'affermissement de la CEETTAR n'a pas été aisé et a suivi les méandres de la construction européenne. Toutefois, au départ des six pays fondateurs et grâce à l'engagement d'hommes de conviction, l'organisation s'est progressivement élargie à 17 membres, actifs ou observateurs. Il est en outre rapidement devenu clair pour tous les acteurs concernés que le cadre des problèmes auxquels chacun était confronté dépassait les frontières politiques et que les réponses devaient s'appuyer sur une réflexion portée par différentes cultures, différentes visions. Bref, l'unité doit toujours tirer profit de la diversité.

Avec le soutien actif de toutes les fédérations nationales, la CEETTAR est désormais le porte-voix reconnu de près de cent mille entreprises auprès des institutions communautaires. En s'impliquant dans l'évolution des priorités politiques et des législations, elle remplit désormais non seulement un rôle de défense mais aussi de développement des droits: *une force de proposition*. De plus, sa tâche s'est complexifiée car elle doit s'adapter à l'élargissement des compétences communautaires tout en tenant compte de la diversification du métier d'entrepreneur de travaux agricoles, ruraux et forestiers, qui a regroupé au fil du temps l'ensemble des prestataires de services incontournables dans l'économie et la vie rurales.

À cet égard, il me semble opportun de saisir l'occasion de cet anniversaire pour porter le regard vers l'avenir. Indéniablement, l'attention que notre société porte à l'environnement impose à toute l'économie une profonde remise en cause. Améliorer la durabilité de l'agriculture, de la foresterie et de l'aménagement rural est l'un des défis cruciaux. Or, ce n'est pas là seulement une question de techniques mais aussi et surtout d'hommes. Par leur esprit d'initiative, leur connaissance du terrain, leur sens des responsabilités et du service à la société, les entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers – qui constituent l'une des composantes des *entrepreneurs de services ruraux (ESR)*, – disposent en l'espèce de compétences, d'une force dynamique faisant d'eux un ressort indispensable d'un développement de type nouveau, à la fois durable pour la société et économiquement profitable pour le monde rural.

Gérard NAPIAS,
Président.

I. Créer des structures (1950-1960)

Des organisations professionnelles de battage de plusieurs pays d'Europe se rencontrent, échangent des informations, établissent un diagnostic convergent de leur situation et conviennent d'unir leurs efforts au niveau international pour la défense des intérêts communs de leurs affiliés. On assiste à l'émergence progressive d'un nouvel acteur sectoriel, les Entrepreneurs de Travaux Agricoles (ETA).

La lente genèse de la CEETTAR trouve son origine en Belgique, tant en Wallonie qu'en Flandre. Du côté flamand, les premières initiatives furent prises par M. Étienne Tessier, Secrétaire de la **Nationaal Verbond van Loondorsers** (NVL), l'Union nationale des entrepreneurs de battage, créée en 1950 et affiliée à l'Union nationale chrétienne des classes moyennes (**Nationaal Christelijk Middenstands Verbond** – NCMV). Cette dernière avait appris par la fédération catholique des classes moyennes néerlandaises l'existence à Utrecht, aux Pays-Bas, d'une autre organisation représentative des professionnels de ce secteur, l'Union des entreprises de travaux agricoles (**Bond van Agrarische Loonbedrijven** – BOVAL). La BOVAL avait de son côté pris contact avec une structure similaire, le **Zentralverband der landtechnischen Lohnunternehmer in Land- und Forstwirtschaft e.V.** (ZLLF), Fédération des entrepreneurs de travaux techniques agricoles et forestiers, sise à Goslar, Allemagne.

C'est à la fin des années 50 que verra le jour, en Belgique, l'**Association Nationale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles** (ANETA), dont la présidence sera assurée du début de 1960 jusqu'en 2003 par le Wallon Nestor Lafalize qui jouera un rôle moteur dans le développement de la profession au niveau belge et prendra une part active à l'essor de la future organisation internationale. L'ANETA publie deux revues, *Agroservice* et *Landbouwservice*. Tandis

qu'en Flandre les *ETA* étaient surtout des entreprises de battage et de pulvérisation, en Wallonie leurs activités concernaient les travaux agricoles en général.

Intéressé par le fonctionnement, les problèmes et préoccupations de la BOVAL et de la ZLLF, notamment leur politique des prix, M. Tessier leur propose d'échanger les feuilles d'information. La BOVAL, à l'époque, était la mieux fournie avec une revue mensuelle, *Het Loonbedrijf (L'Entreprise de travaux agricoles)*, tandis que sa consœur allemande publiait régulièrement dans la revue *Feld und Wald (Champs et forêts)* des articles sur les entreprises de battage. En Belgique, l'organe de la NVL, *De Loondorser (L'Entrepreneur de battage)*, paraissait une fois par an. En dehors d'une unique visite à Utrecht, les contacts se limitent alors à des échanges écrits.

Un besoin progressif d'internationalisation

Les trois organisations pionnières découvrent ensuite une homologue française, la **Fédération Nationale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles et Ruraux (FNETAR)**, siégeant à Paris et dotée d'une publication professionnelle, *L'Officiel*.

1955 C'est à l'occasion du congrès de la NCMV, le 9 octobre 1955, que l'organisation belge des entrepreneurs de battage tient son premier congrès national en tant que secteur professionnel. Les collègues hollandais et allemands y sont invités. S'inspirant du modèle allemand, les congressistes décident de placer tous les services techniques ou marchands réalisés pour l'exploitant agricole sous une seule "coupole". Administrativement parlant, les organisations allemande et hollandaise dépendent des Ministères de l'Agriculture respectifs, tandis que les belges se trouvent dans le giron du Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes. Il est constaté que les professionnels de chaque pays sont confrontés aux mêmes problèmes, notamment la concurrence des entrepreneurs de battage entre eux, les avantages accordés aux coopératives d'utilisation de machines agricoles (les *CUMA*), la largeur des machines sur la voie publique, le développement rapide de la mécanisation et l'indispensable nécessité d'une formation des entrepreneurs qui en résultait. En fait, le congrès a démontré la nécessité de se concerter et de réfléchir à la création d'une organisation internationale.

Première conférence internationale

1956 Le 15 février, dans le cadre du Salon de l'Agriculture à Bruxelles, l'organisation belge tient une "journée technique" lors de laquelle le député De Nolf présente un exposé sur les professions des classes moyennes au service de l'agriculture. Cette réunion est suivie d'une première conférence internationale où se retrouvent à l'hôtel Cosmopolite, outre les Belges A. Hooghe et É. Tessier, les représentant hollandais J.L. Hamel de la BOVAL et un groupe de cinq Allemands du ZLLF, MM. Kwasny, Jüntgen, Ecks, Schumacher, Pauwels et M^{me} Geiszmar. Les participants conviennent de donner suite à une invitation des collègues français à organiser un nouvel échange d'idées, le 5 mars à Paris, qui réunira les secrétaires des quatre pays.



© Landbouwservice/CEETTAR

1^{ère} Conférence internationale à Bruxelles (de gauche à droite):
MM. Hamel (NL), Jüntgen (D), Tessier (B), Hooghe (B), Ecks (D),
Pauwels (B), M^{me} Geiszmar (D) et MM Kwasny et Schumacher (D).

1957 L'année voit se développer une série de contacts internationaux, au cours desquels sont approchées deux autres organisations: l'**Unione Nazionale Imprese di Meccanizzazione Agricola (UNIMA)**, Union nationale des entreprises de mécanisation agricole, qui siège à Rome et a pour Secrétaire Franco Fanelli, et l'organisation britannique **National Association of Agricultural Contractors (NAAC)**, Association nationale des entrepreneurs de travaux agricoles, sise dans le Suffolk près de Londres.

Deuxième conférence internationale

1958 Une deuxième rencontre internationale, organisée à la faveur de l'Expo'58 de Bruxelles, débute les 4 et 5 juin à l'hôtel Rembrandt, à Bruges, sur le thème: *L'entreprise de travaux agricoles au service de l'homme*. Les représentants anglais MM.

2^e conférence internationale des *ETA* à Bruges (de gauche à droite): MM. Tessier et Leeuwerk (B) et les intervenants MM. Buntinx et Decock.



Kimbel et Norman y sont invités pour la première fois. Excusée, l'organisation française fournit un rapport sur les entreprises de travaux techniques agricoles dans la Communauté économique européenne, la CEE. Une nouvelle journée se déroule le 6 juin à Bruxelles, à l'hôtel Cosmopolite où le futur Premier ministre belge, M. Leo Tindemans, fait une présentation du *Rôle des entreprises de travaux techniques dans l'économie agricole de demain*.

Troisième conférence internationale et première approche statutaire

1959 C'est le ZLLF allemand qui accueille, du 2 au 4 avril à Bad Godesberg, la troisième conférence internationale. À son importante délégation se joignent les représentants des Pays-Bas, de France, d'Italie, d'Angleterre et de Belgique. Un entrepreneur luxembourgeois de Vianden, M. Osch, suit également les travaux en tant qu'observateur du Grand-Duché, pays où n'existe pas d'organisation analogue. La même année, à l'occasion de la "Royal Show" à Oxford, l'organisation britannique NAAC invite les secrétaires des différents pays à une rencontre dont l'unique point à l'ordre du jour est d'importance: l'élaboration de statuts pour la création d'une union internationale des entrepreneurs de travaux agricoles.

Foire internationale de Reims: un diagnostic commun

1960 M. Dubroeuq, Président régional de l'organisation des entrepreneurs de travaux techniques agricoles du Nord – Pas-de-Calais, invite les Belges MM. De Munck et Tessier à la journée franco-belge des entrepreneurs de travaux agricoles qu'il organise dans le cadre de la Foire de Reims. Le journal *La Voix du Nord* du 7 mai 1960 relate à cette occasion: "*De toutes les manifestations observées à Reims, c'est la journée des entrepreneurs de travaux techniques agricoles qui a été la plus suivie*". Après l'Assemblée générale du Département du Nord – Pas-de-Calais, à laquelle ont pris part plus de 200 entrepreneurs, les organisations belge et française échangent leurs vues sur la situation dans les deux pays. Il en ressort que les problèmes sont quasiment identiques, qu'il s'agisse de l'aide réciproque entre les entreprises, des prérogatives des coopératives agricoles, de la mécanisation à outrance, du respect des prix des prestations fournies ou des difficultés de recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée. Plus que jamais, il apparaît qu'il faut œuvrer à la mise sur pied effective de l'union internationale, avec ses statuts, sa direction, son programme et sa représentation auprès de la CEE.

II. Développer l'action internationale (1961-1968)

Dans quatre pays d'abord, les représentants des entreprises de travaux agricoles (ETA) réussissent après bien des tâtonnements à créer une organisation commune, l'Union Internationale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles (UIETA). Celle-ci se dote de statuts et de structures, tient des Assemblées générales, met sur pied des journées d'étude, développe ses relations avec la Communauté économique européenne (CEE) et mène de premières tentatives en vue de sa reconnaissance comme organisation représentative des ETA.

Création de l'Union Internationale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles (UIETA)

1961 À nouveau sur invitation de la fédération française, les secrétaires de différents pays se retrouvent à Paris à l'occasion du **Salon international du machinisme agricole (SIMA)**, où ils préparent la réunion de fondation de l'Union internationale. Les statuts, élaborés en trois langues, sont adoptés lors de la rencontre du 30 mai 1961 à Valkenburg, Pays-Bas, par les organisations suivantes: pour la Belgique, la **Nationale Centrale Landbouwservice**, Centrale nationale des services à l'agriculture (l'aile néerlandophone de l'ANETA); pour l'Allemagne, le ZLLF; pour l'Italie, l'UNIMA; pour les Pays-Bas, la BOVAL; et pour la France, la FNETAR.

Ainsi est née, le 31 mai 1961, **Union Internationale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles (UIETA)**.

En l'absence d'une organisation luxembourgeoise, le représentant grand-ducal obtient un statut d'observateur. Dans l'attente du compte-rendu de l'acte de constitution, l'organisation autrichienne se donne quant à elle un délai de réflexion. Les statuts sont déposés selon le droit néerlandais et publiés au Journal Officiel des Pays-Bas (*Staatscourant*) le 6 février 1962, avec une durée de reconnaissance

Bijvoegsel van de Nederlandse Staatscourant van
dinsdag 6 februari 1962, nr. 26.

Nr. 155

V E R E N I G I N G : Internationale Unie van Na-
tionale Organisaties van agrarische Loon-
bedrijven.

I. Algemeen

Naam, domicilie en duur van de vereniging

Artikel 1. 1. De navolgende organisaties van agrarische loonbedrijven vormen te zamen een Internationale Unie van Nationale Organisaties van agrarische Loonbedrijven:
Nationale Centrale Landbouw-Service, Brussel, België;
Zentralverband der Lohnunternehmer in Land- und Forstwirtschaft e.V.; Goslar, Westdeutschland;
Fédération Nationale des Entrepreneurs de Travaux agricoles de France, Paris, France;
Unione Nazionale Imprese di Meccanizzazione Agricola, Roma, Italia;
Bond van Agrarische Loonbedrijven in Nederland (Boval), Utrecht, Nederland.

2. De unie is een vereniging op grond van de Nederlandse wet van 22 april 1855 ter regeling en beperking van de uitoefening van het recht van vereniging en vergadering. Zij wordt opgericht voor de duur van 29 jaar, te rekenen vanaf 31 mei 1961.

3. De unie is gevestigd te Utrecht (Nederland) en heeft haar domicilie ten huize van het secretariaat.

Doel en taken

Artikel 2. 1. Taak van de unie is het over al die beroeps-vraagstukken overleg te plegen en in voorkomende gevallen te beslissen, die het agrarische loonbedrijf betreffen en betekenis bezitten over de grenzen heen. Haar werking betreft dus de bevordering en de verdediging van de belangen en het oplossen van de gemeenschappelijke vraagstukken der aangesloten vakorganisaties op sociaal en economisch terrein in het bijzonder door:

Extrait des statuts de l'UIETA.

limitée à l'année 1989. Chaque organisation fondatrice est dotée de deux voix et est invitée à envoyer ses propositions pour un programme de travail. Le premier montant de la cotisation annuelle est fixé à 3 600 BEF.

Le Bureau initial de l'UIETA se compose de MM. R. De Munck, Président (B); E. Bizière (F), Franke (NL), Nieländer (D), Fratta (I) et R. Vandenbulcke (B), Vice-Présidents; É. Tessier (B), Secrétaire général. Le Conseil d'administration comprend MM. J.L. Hamel (NL), A. Kwasny (D), P. Van Landeghem (F) et F. Fanelli (I). Le statut d'observateur grand-ducal est assumé par M. G. Osch. Le siège social de l'organisation est établi 12 rue de Spa, à Bruxelles.

Premières réunions et journées d'étude de l'UIETA

1962 Forte d'une importante délégation néerlandaise et de participants italiens, français, allemands, anglais et belges, une première Assemblée générale de l'UIETA se tient à Amsterdam les 26 et 27 janvier 1962. Un règlement d'ordre intérieur est adopté. Les propositions de programme envoyées par les organisations membres font l'objet d'un échange de vues.

Du 21 au 23 novembre 1962 se déroulent à Bruges, Belgique, les premières Journées d'étude de l'UIETA. Les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la France et la Belgique y présentent leurs rapports d'activité. Les participants prennent également connaissance des rapports du **Centre d'Études de la Mécanisation en Agriculture** (CEMAG, un organisme situé à Gembloux, Belgique), dont les experts s'étaient réunis le 15 octobre à Zeldegem sur les questions liées au code de la route pour les moissonneuses-batteuses: largeur, longueur, vitesse, éclairage, clignoteurs, rétroviseurs, plaque minéralogique et freins, ainsi que des rapports de la réunion du 25 octobre à Berlin, consacrée à la vitesse des tracteurs à remorque et autres machines tractées sur la voie publique et à leurs systèmes de freinage. M. Bizière présente les résultats d'une enquête sur l'important problème des accidents occasionnés par l'utilisation de machines agricoles: statistiques, fré-



1^{ère} Assemblée générale à Amsterdam (de gauche à droite): M^{me} Geiszmar (D), MM. Van Der Linde (NL), Franke (NL), Hamel (NL) et Calis (NL).

quence, causes et prévention. Le secrétariat est informé des recommandations de la Commission de la CEE aux États membres concernant les tarifs douaniers appliqués à l'importation temporaire d'outils de travaux agricoles. Il est également suggéré de prendre contact avec le **Comité des Organisations Professionnelles Agricoles (COPA)** sur les implications de la loi-cadre agricole de la CEE, en préparation.

1963 Outre le rapport d'activité, les questions financières et le règlement d'ordre intérieur, l'Assemblée générale de l'UIETA des 5 et 6 mars 1963 à Paris est marquée par un rapport sur les contacts avec le CEMAG et par un exposé du professeur Bergman sur la structure future du secteur des entreprises de travaux agricoles dans la CEE.

Assemblée générale à Paris. Le Pr. Bergman dessine le futur de l'agriculture européenne.



1964 Les rapports sur le fonctionnement de l'organisation allemande et néerlandaise ainsi que leur programme de travail sont diffusés. M. Tessier participe en tant qu'expert aux travaux du Comité économique et social (CES) visant à préparer la Directive sur la libre prestation des services dans les secteurs agricole et horticole. Il échange des vues à ce sujet avec le député européen J. Dupont. Après les sessions du groupe de travail, le **Comité économique et social** (CES) donne un avis favorable et la Directive est adoptée le 14 décembre 1964.

Le 29 septembre à Montreux (France), lors du congrès de la **Confédération Européenne de l'Agriculture** (CEA) qui regroupe les centres de recherche de plusieurs pays d'Europe, M. Tessier participe aux travaux de la section "machines agricoles" dont le rapporteur est M. Dricot, Directeur de la Station du Génie rural (**Centre de Recherches Agronomiques** – CRA) de Gembloux, Belgique, et Président du CEMAG. Celui-ci souligne l'importance du rôle professionnel des entreprises de travaux agricoles (*les ETA*), dans un contexte où des subventions privilégiées sont accordées à leurs principales concurrentes, les coopératives d'utilisation de machines agricoles (*CUMA*), regroupements d'exploitants agricoles se partageant ce matériel. Il demande que l'on apporte toute l'attention requise à la situation des *ETA* lors du prochain congrès

de la CEA, soit au sein du groupe de travail “Mécanique agricole” soit dans le groupe “Économie”.

Cette même année, les partenaires de l'UIETA examinent le rapport du congrès de Scheveningen (7-10 septembre) de la banque du Crédit agricole sur la structure et l'évolution du secteur agricole au Pays-Bas. Ils prennent connaissance de l'existence d'une union suisse de détenteurs de tracteurs comptant en son sein des entrepreneurs de travaux agricoles.

Vers une reconnaissance en tant qu'ONG

1965 L'UIETA est invitée à tenir son Assemblée générale à Paris, le 10 mars. Parmi les points de l'ordre du jour figurent les contacts avec la CEA pour une prise en compte de la problématique des *ETA* dans l'agenda de son prochain congrès, la demande d'une reconnaissance de fait, comme organisation non gouvernementale, du “Comité CEE” de l'UIETA (un organisme créé par celle-ci pour défendre les intérêts de la profession auprès des institutions communautaires dans les États membres de l'époque) et le constat que sa coopération est d'ores et déjà souhaitée par nombre de ses interlocuteurs. Il est relevé que, lors de la journée des entrepreneurs du département du Nord – Pas-de-Calais

RICHTLINIE DES RATES
vom 24. Oktober 1967

über die Einzelheiten der Verwirklichung der Niederlassungsfreiheit und des freien Dienstleistungsverkehrs für die selbständigen Tätigkeiten in der Forstwirtschaft und der Holzwirtschaft

DER RAT DER EUROPÄISCHEN GEMEINSCHAFTEN

gestützt auf den Vertrag über die Europäische Gemeinschaften, insbesondere auf Artikel 54 und Artikel 63 Absätze 2 und 3,

gestützt auf das Abkommen über die Aufhebung der Beschränkungen der Niederlassungsfreiheit (1), IV E,

gestützt auf das Abkommen über die Aufhebung der Beschränkungen des Dienstleistungsverkehrs (Abschnitt V C),

auf Vorschlag der Kommission nach Stellungnahme des Rates (2),

nach Stellungnahme des Sozialausschusses (3),

in Erwägung nachzusehen, dass Nach dem Zeitprogramm ist die Aufhebung der Beschränkungen der Niederlassungsfreiheit und der Holzwirtschaft (CITL) (4) für den Zeitraum des zweiten Jahres der Behandlung auf den Übergang zu der Tätigkeit in der Forstwirtschaft und der Holzwirtschaft und der Holzverkauf der Erzeugnisse der Erzeugnisse. Die Anwendung auf den Einzelhandelsverkauf nicht im Aufnahme

(1) ABl. Nr. 2 vom 15. 1. 1962, p. 32/62.
(2) ABl. Nr. 2 vom 15. 1. 1962, p. 32/62.
(3) ABl. Nr. 58 vom 28. 1. 1962, p. 1729/84.
(4) Nach der Classification des branches de toutes les branches des professions Nr. 4, rev. 1, Nov. 1962.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

INFORMATIONS

LE CONSEIL

DIRECTIVE DU CONSEIL

du 14 décembre 1964

fixant les modalités de réalisation de la libre prestation des services dans les activités de l'agriculture et de l'horticulture

(65/1/CEE)

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

vu le traité instituant la Communauté économique européenne et notamment son article 63 paragraphes 2 et 3 et son article 227 paragraphe 2,

vu le programme général pour la suppression des restrictions à la libre prestation des services (1) et notamment son titre V C d),

vu la proposition de la Commission,

vu l'avis de l'Assemblée (2),

vu l'avis du Comité économique et social (3),

considérant que le programme général comporte un échéancier spécial pour la suppression des restrictions en matière d'agriculture et d'horticulture ; que cette suppression a été prévue avant le 31 décembre 1963 pour un premier groupe de prestations de services, avant la fin de la deuxième étape de la période de transition pour un second groupe et dans le courant de la troisième étape pour les autres prestations;

considérant que ces services interviennent d'une façon directe dans les coûts de production de l'agriculture et de l'horticulture et favorisent le dévelop-

pement du progrès technique ; que leur libération doit par conséquent être réalisée au plus tôt, conformément à l'article 63 paragraphe 3 du traité et aux objectifs de la politique agricole commune ;

considérant que la liberté d'établissement dans les activités couvertes par la directive n'est prévue que pour la fin de la période de transition (4), sauf pour certains salariés agricoles bénéficiaires de la directive du Conseil du 2 avril 1963 (5) ; que, d'autre part, la libre prestation des services, lorsque le prestataire exécute sa prestation dans le pays du destinataire, ne doit pas comporter l'obligation pour le prestataire de remplir les conditions auxquelles les personnes établies dans ce pays satisfont en raison seulement du caractère stable et permanent de l'activité qu'elles y exercent, comme cela peut être le cas, pour certains États membres et dans des circonstances déterminées, de l'inscription au registre du commerce et de l'affiliation à certains organismes professionnels ;

considérant qu'en raison de cette diversité d'échéances et de régime entre le droit d'établissement et la libre prestation des services, il est nécessaire de préciser dans la directive ce qu'il faut entendre par

(1) Programme général pour la suppression des restrictions à la libre prestation des services (JO n° 2 du 15. 1. 1962, page 36/62), titre IV F 6 et annexe V ex groupe 612.

(2) JO n° 62 du 30. 4. 1963, p. 1323/63.

(3) JO n° 2 du 15. 1. 1962, p. 32/62.
(4) JO n° 109 du 9. 7. 1964, p. 1729/84.
(5) JO n° 174 du 4. 11. 1964, p. 2772/64.

Dès 1965, la CEE prend officiellement en compte l'apport des entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers.

qui s'est tenue pendant la foire internationale annuelle de Reims, pas moins de 300 professionnels ont écouté le discours du Président Bizière.

Un rapport de ce dernier sur l'entrée en vigueur de la Directive sur la libre prestation des services dans la CEE fait apparaître les problèmes qu'entraînent pour les travailleurs frontaliers les différences de situation des entrepreneurs français et belges en termes législatifs et administratifs, et qu'il s'agira de résoudre.

Le 6 octobre, l'UIETA obtient une réponse de la Commission (Direction générale Marché intérieur) au questionnaire relatif aux crochets d'attelages des tracteurs agricoles. Au cours du même mois, lors du congrès de la CEA à Amsterdam, MM. Tessier et Hamel participent au groupe de travail "Agriculture et entrepreneurs de travaux agricoles" et entendent l'exposé où le professeur Geisendorfer, de Bad Godesberg, aborde en particulier la situation en Allemagne.

1966 Le 29 juin, M. C. Van Rumpt remplace au Bureau de l'UIETA M. Franke, de la BOVAL, devenue entretemps la **Cultuur technische werken en grondverzet, Meststoffen distributie en Loonwerk Agrarisch**, ou CUMELA (Travaux techniques de culture et

de terrassement, épandage du lisier et services agricoles). Le 13 août, une autre organisation allemande, la **Bundesarbeitsgemeinschaft der Verbände Land- und forstwirtschaftlicher Lohnunternehmer** (BVLL, Association professionnelle fédérale des organisations d'entrepreneurs agricoles et forestiers), qui représente les *ETA* de tous les Länder de la République fédérale allemande sauf la Sarre, se manifeste et demande plus d'informations sur l'UIETA. Elle a son siège à Lemförde et est présidée par M. Richard Ey. La demande d'adhésion de la BVLL sera transmise pour avis à l'organisation allemande déjà membre de l'UIETA, le ZLLF. Le 11 octobre, M. Hamel présente un rapport sur les activités de la Commission de la CEE concernant les machines agricoles et les tracteurs, qui avaient abouti le 31 mars à l'adoption d'une Directive sur l'adaptation des dispositions légales des États membres relatives aux tracteurs sur roues.

Les deuxièmes Journées d'étude de l'UIETA se déroulent les 7 et 8 décembre à Anvers, Belgique, suivies le 9 décembre d'une réunion à Bruxelles du Comité CEE de l'UIETA, où est proposée une rencontre entre ce dernier et des fonctionnaires de la Commission pour préparer des conclusions communes à présenter au Directeur général de l'Agriculture, M. Rabot, et destinées à intégrer les problèmes des *ETA* dans les préoccupations de la Commission. Prendront part à cette rencontre, pour la Commission,

MM. Pignont (formation professionnelle), Gräber (harmonisation des législations), Van Lierde (groupes agricoles), Giebler (problèmes structurels) et Fitterer (directeur au sein de la Direction générale Agriculture). Il est par ailleurs décidé de demander l'adhésion à la CEA, la présence de l'UIETA aux groupes de travail de celle-ci s'avérant nécessaire.

1967 Au cours de cette année, les contacts avec la BVLL du Dr. Ey restent aléatoires, cette organisation semblant représenter plutôt des entreprises de pulvérisation. L'Assemblée générale annuelle de l'UIETA, le 9 mars à Paris, est l'occasion d'une adaptation des statuts et du règlement d'ordre intérieur, de la poursuite des réflexions sur l'adhésion à la CEA et d'un échange de vues sur des questions variées comme les *CUMA*, le travail en noir, etc. Le 10 juillet est présenté un projet de proposition pour une troisième Directive concernant l'harmonisation des législations des États membres en vue de l'application de la TVA sur les produits agricoles. Fin novembre, **l'Institut pour la mécanisation, le travail et la construction** de Wageningen, Pays-Bas, transmet à l'UIETA une communication sur les entreprises de services en terrains sablonneux.

C'est Turin qui accueille du 18 au 20 décembre de nouvelles Journées d'étude où sera débattu, sur base des rapports nationaux fournis entretemps, un thème venu à la une de l'actualité: la TVA et la situation des différents pays en cette matière. Une visite des usines FIAT ponctue la rencontre.

Développement des rapports avec la CEE

1968 L'année est surtout consacrée aux rapports avec les institutions de la CEE concernant les transpositions des dispositions européennes en matière de TVA dans les différentes législations fiscales des États membres. Après une entrevue avec M. Janssens, expert auprès de la CEE chargé de la TVA, une étude sur les entrepreneurs de services dans le secteur agricole est programmée. Les services de MM. Van Leuwen, Eichelberg et Gambini, en charge de l'étude à la Commission, sont informés de la situation dans les pays par MM. Hamel et Tessier, de l'UIETA. Ces derniers encouragent les membres de l'organisation à coopérer activement dans la fourniture des réponses à différents questionnaires afin de formuler la position de l'UIETA avant la finalisation de la troisième Directive sur la TVA. Le 19 décembre, M. Hamel informe les membres des nouvelles difficultés qui se dessinent pour les *ETA* sous la trame du Plan Mansholt, avec les effets

pervers prévisibles de la politique de remembrement de terres agricoles en termes, notamment, d'environnement rural et de biodiversité.

III. Parler d'une seule voix (1969-1979)

L'UIETA parle d'une seule voix dans ses rapports avec la CEE. Lors de la première réforme de la Politique agricole commune (PAC), elle est confrontée au plan Mansholt et à l'instauration généralisée de la TVA. Au travers de journées d'étude et de formation à l'échelle européenne, elle mène peu à peu une approche plus systématique des enjeux et perspectives de la profession. Elle accueille de nouvelles organisations affiliées et développe ses contacts en vue de l'élargissement de la CEE à de nouveaux États membres.

Un point de vue commun sur les effets du Plan Mansholt

1969 Outre les entreprises de travaux agricoles, les conséquences du Plan Mansholt préoccupent aussi la Fédération européenne du commerce qui rencontrera le Commissaire sur la question des structures agricoles le 21 mars 1969. La réunion du 14 mai entre l'UIETA et le "Comité CEE" à Bruxelles définit un point de vue commun. Une circulaire sur les problèmes découlant du plan est adressée aux organisations membres, tandis qu'un document de position est communiqué au Commissaire Mansholt.



© Commission européenne

Le Commissaire européen
Sicco Mansholt.

1970 Le 30 janvier, l'UIETA reçoit une réponse du Commissaire Mansholt qui l'assure de son intérêt pour l'étude de M. Heringma (NL). Début mai, M^{me} Geizmar, Secrétaire du ZLLF de Goslar, informe l'UIETA qu'elle-même et M. Kwasny partent à la retraite et que leur organisation est mise en veilleuse. La voie est dès lors ouverte à l'adhésion à l'UIETA de l'autre association allemande, la BVLL de Lemförde, qui remplace de fait le ZLLF.

À l'invitation d'experts d'une association allemande pour la technique et la construction dans le secteur agricole, l'UIETA participe, les 25 et 26 mai à Cologne, à une journée d'étude de la **Deutsche Landwirtschaftsgesellschaft** (DLG, Association allemande de l'agriculture) sur le thème: *L'utilisation des machines au niveau inter-entreprises*. Son Secrétaire M. Tessier y fait un exposé devant un large panel d'entrepreneurs et de correspondants de presse. M. Ey expose pour sa part les problèmes des *ETA* et M. Röhner traite de la coopération entre les *CUMA* et les entrepreneurs de travaux techniques. Les recommandations du professeur K. Häge, de l'Université allemande de Giessen, pour l'utilisation des machines au niveau interentreprises sont suivies du témoignage d'un des grands entrepreneurs néerlandais, M. Maris (père du futur Secrétaire général de la CEETTAR), sur l'assèchement des polders du nord. La visite de l'entreprise Claas à Harsewinkel, d'une coopérative d'utilisation de machines et d'une entreprise de travaux agricoles sera pour la BVLL l'occasion d'établir pour l'UIETA un contact avec M. Soll, rédacteur du magazine *Lohnunternehmer (Entrepreneurs de travaux agricoles)*.

Au cours de cette année, la préparation de la réglementation sur la TVA fait beaucoup de bruit dans chaque pays et exige énormément de travail dans les différentes organisations nationales.

1971 La législation européenne sur la TVA est entrée en vigueur. Malgré divers échanges entre les organisations membres, les activités de l'UIETA marquent le pas cette année-là.

1972 Le 17 avril paraissent une Directive sur la modernisation des exploitations agricoles et une Directive sur les orientations socio-économiques et sur la formation des personnes occupées dans l'agriculture. À l'invitation du Dr. Ey, président de l'organisation allemande, l'UIETA participe les 26 et 27 avril à une visite de la DLG, à Hanovre. Le 26 mai ont lieu à Utrecht les obsèques de M. Hamel, membre fondateur de l'organisation.

Après deux ans d'interruption, une Assemblée générale de l'UIETA est convoquée le 2 juin 1972 à Hanovre, Allemagne. À la suite du départ en retraite de M^{me} Geiszmar et M. Kwasny, qui a entraîné la fusion de la ZLLF et de la BVLL, cette dernière est officiellement candidate à l'adhésion à l'UIETA et, par suite, au "Comité CEE", avec pour représentants MM. Ey et Grothe. Chaque organisation présente un rapport sur la situation de son pays. Il en ressort l'urgence d'une harmonisation de la TVA dans la CEE pour rendre effective la réalisation de la libre circulation des services des *ETA*. Au-delà des promesses du Commissaire

de tenir substantiellement compte de ces dernières, les mesures du plan Mansholt dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC) ne sont pas de nature à rassurer les responsables de l'UIETA.

Dans la perspective du premier élargissement de la CEE, l'UIETA engage des contacts avec l'organisation danoise **Landföreningen Danske Maskinstationer** (LDM, association nationale des *ETA* danoises), à Veilje. M^{lle} Scizier, du service Informations agricoles de la CEE, est invitée à faire un exposé le 8 décembre à Dixmude, Belgique, en vue de préparer la réunion du groupe de travail du Comité CEE de l'UIETA qui doit examiner les réglementations des différents pays sur la TVA et la Directive du 17 avril 1972 sur la modernisation des structures agricoles. Lors de cette réunion, il est demandé que l'affiliation de la nouvelle organisation allemande, la BVLL, soit portée à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de l'UIETA. M. Castle succède à M. Bishop comme secrétaire de l'organisation britannique NAAC.

1973 L'Assemblée générale de l'UIETA du 8 mars, à Paris, entérine l'adhésion de la BVLL. Les 11 et 12 juin a lieu, toujours à Paris, une journée d'étude du **Centre Européen pour la Promotion et la Formation dans le secteur Agricole et Rural** (CEPFAR),

une émanation du COPA, sur le thème du *Rôle des coopératives d'utilisation de matériel agricole en développement* (c'est-à-dire les *CUMA*, concurrentes des *ETA*). Les représentants des différents pays (Allemagne, Belgique, Irlande, Italie, Royaume-Uni, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark et France) font des rapports sur les situations nationales respectives et l'UIETA présente un rapport sur la situation et le rôle déterminant des entrepreneurs de travaux agricoles.

Une nouvelle Assemblée générale se tient la même année à Gand (B), le 15 juin. Le nouveau Conseil d'administration comprend MM. E. Bizière (Président), R. de Munck (premier Vice-Président), R. Ey, A. Laforgia, M. Rijsbergen (autres Vice-Présidents, avec deux personnes encore à désigner par le Royaume-Uni et la France). Le Trésorier est M. W. Van der Linde. La comptabilité est transférée au Pays-Bas mais le secrétariat reste assumé par M. E. Tessier, avec, pour faciliter les contacts, un Secrétaire adjoint à désigner par la France. Le Bureau se compose désormais du Président, du premier Vice-Président, du Secrétaire et son adjoint ainsi que du Trésorier. Les frais de secrétariat engagés par la Nationale Centrale Landbouwservice (Belgique) seront dorénavant pris en charge par l'UIETA.

1974 Le 7 et 8 février, le CEPFAR organise ses quatrièmes Journées européennes sur le thème: *Les coopératives agricoles* (il s'agit de coopératives non comprises dans les *CUMA*). Le 8 mars se tient à Paris l'Assemblée générale statutaire de l'UIETA lors de laquelle est notamment traitée la question des cotisations.

1975 Une nouvelle rencontre a lieu avec la fédération française lors du SIMA, à Paris. Durant cette année, les activités de l'UIETA sont centrées sur le resserrement des contacts entre les secrétaires ainsi qu'avec la CEE.

1976 La situation de l'UIETA fait l'objet de plusieurs rencontres. Les 20 et 21 mai à Munich, dans le cadre de la DLG, M. Tessier et l'organisation allemande BVLL se concertent sur la situation des entrepreneurs dans ce pays.

1977 La FNETAR accueille à Paris, le 11 mars, 50 entrepreneurs allemands qui visitent à cette occasion le SIMA ainsi qu'une entreprise de travaux agricoles. La LDM danoise, présidée par M. Paul Jörgensen, devient membre cette année, ainsi que l'organisation autrichienne **Bundesinnung des Gewerbes** (BG, Fédération des corps de métiers), de Vienne, alors que l'Autriche n'est

pas encore membre de la CEE. Elle a pour Secrétaire R. Palanski.

1978 En janvier, M. Castle, de la NAAC, transmet à l'UIETA le *Guide Price*, un guide sur les prix des services des *ETA*. Le rapport de la conférence agricole tenue les 7 et 8 mars par le Groupe des démocrates chrétiens du Parlement européen sera également communiqué. Les 30 mai et 1^{er} juin, l'UIETA prend part à la Journée d'étude internationale de la DLG, à Francfort, sur l'utilisation interentreprises des machines agricoles. Le 20 septembre paraît un rapport sur le problème majeur de la sécurité des tracteurs agricoles, dont l'utilisation entraîne des accidents fréquents et souvent graves. Le 21 décembre est publiée une Directive relative au marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires. Dans le même temps, l'UIETA transmet à la Commission les demandes d'amendements à la proposition du 4 août 1976 sur l'entrée en vigueur de la protection phytosanitaire.

1979 L'UIETA apprend, via le rapport du Landbouwschap (organe parastatal néerlandais pour les questions socio-économiques du secteur agricole) sur les *ETA*, que M. Van Rijsbergen, de la CUMELA (ex-BOVAL), est devenu également Président du secteur des métiers agricoles. Le 8 juin, celui-ci a un

III. Parler d'une seule voix

premier entretien avec l'ingénieur Olthaar, Secrétaire du Landbouwschap, sur l'organisation de rencontres internationales. Le 23 octobre, une entrevue a lieu entre M. Tessier et M. Floris, Secrétaire de la commission Affaires étrangères du Landbouwschap. Un contact est également établi avec M. J. Bamps, Conseiller juridique du COPA et du CEPFAR.

1969-1979

IV. S'intégrer tout en s'affirmant (1980-1992)

En vue de mieux défendre les intérêts professionnels des ETA, l'adhésion de l'UIETA au COPA semble un passage obligé. L'organisation tient ses premières conférences européennes avec ce dernier et amorce un tournant décisif en adoptant le nom de Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux (CEETTAR). On voit s'accroître la concurrence déloyale entre les ETA et les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), celles-ci percevant des subventions européennes directes. À chaque nomination d'un nouveau Commissaire européen, la CEETTAR présente son programme et revendique la reconnaissance de la profession.

L'UIETA intègre le COPA/COGECA

1980 En cette année charnière pour l'organisation, l'UIETA reçoit des informations concrètes de l'organisation danoise LDM, de Veilje. Le 17 juillet, elle prend connaissance d'un rapport de la **National Farmers Union of Scotland** (NFUS, Union nationale des exploitants agricoles d'Écosse) ainsi que d'une série d'articles traitant de: *The impact of UK entry into the European Economic Community* (L'impact de l'entrée du Royaume-Uni dans la Communauté économique européenne), *His place in de Livestock farming* (Sa place dans les exploitations d'élevage), *The contractor and his machines* (L'ETA et ses machines).

La Landbouwschap néerlandaise envoie sa réponse au questionnaire nécessaire à l'établissement du rapport concernant les nouvelles réflexions sur l'agriculture. C'est dans le contexte de ces réflexions que l'UIETA entre dans le COPA/COGECA, ou "couple agricole" européenne, constituée par le **Comité des Organisations Professionnelles Agricoles** (COPA, regroupant les organisations professionnelles existant au niveau national) et le **Comité des Organisations de Groupements d'Entrepreneurs de Coopération Agricole** (COGECA), intermédiaire obligé pour les relations avec la CEE.

Le 12 septembre, l'UIETA assure une présence importante à la Journée internationale de la DLG à Hanovre, à laquelle participent la Belgique avec 8 représentants dont 3 entrepreneurs de la Campine, la CUMELA néerlandaise avec 3 délégués, un représentant danois, 2 Autrichiens, 2 Britanniques, 4 entrepreneurs suisses et une délégation allemande forte de 23 personnes dont 21 entrepreneurs. Un communiqué de presse de l'organisation est diffusé à l'issue de la journée. Le Ernährungsdienst (Service alimentation) du journal *Deutsche Getreidezeitung* (Journal céréalier allemand) sollicite l'UIETA pour publier un article dans la revue *Lohnunternehmer (ETA)*, tandis que l'organisation danoise diffuse une information importante sur le marché des machines agricoles publiée par le magazine *Konsulenttenester*.

Première conférence européenne des *ETA*

1981 Organisée à l'initiative du magazine *Farm Contractors*, et de son rédacteur en chef Anthony Collier, la première conférence des *ETA* se déroule du 16 au 18 février 1981 à Bad Rothenfelde, en Westphalie. Elle rassemble 70 participants des différentes organisations (Autriche, Belgique, Danemark, France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas, Suède, Suisse) à côté des représentants du groupe Claas OHG et de J. Mann & Sons Ltd (qui patronnent la rencontre) ainsi que de *Farm Contractors*

et de Wade Farm Tours. On y traitera de la fixation des prix des travaux agricoles et du service "tout compris" (exposé de Franco Fanelli, de l'UNIMA), de la reconnaissance des *ETA* (É. Tessier, de l'organisation belge Nationale Centrale Landbouwservice), de l'expertise indépendante pour le choix des machines et les problèmes techniques des *ETA* (E. Groth, de la LDM), du rôle des *ETA* dans le développement des machines (Dr. J. Poesse, de l'Institut pour la mécanisation, le travail et la construction de Wageningen, Pays-Bas) et de la construction des machines pour les *ETA* (ingénieur W. Busse, directeur du département construction de la firme Claas). Le 18 février est consacré à une visite de la firme Claas et de la chaîne d'assemblage des moissonneuses-batteuses.

Le salon annuel agricole (SIMA) de Paris, le 10 mars, est une fois de plus l'occasion pour M. Tessier d'approfondir les contacts, notamment avec la FNETAR française, pour le développement de l'UIETA.

Le 17 novembre à Bruxelles, les présidents des organisations d'*ETA* tiennent réunion à la Maison européenne de l'agriculture, siège du *COPA/COGECA*. Après les présentations des différentes méthodes de travail des organisations nationales, les participants débattent du thème de *L'Identification des entrepreneurs dans le secteur agricole*, puis préparent la rencontre de Herrsching, près de Munich, qui se tiendra du 18 au 20 mai 1982 à l'occasion de la DGL.



1^{ère} conférence européenne des ETA, en présence notamment de MM. R. Palansky (A) et Erik Groth (DK) (respectivement premier et troisième à partir de la gauche). À droite, se trouve M. Étienne Tessier.

Deuxième conférence européenne des ETA

1982 À nouveau sous l'égide de *Farm Contractors*, Claas OHG et J. Mann & Sons Ltd, une deuxième conférence des ETA est organisée du 15 au 18 février à Bad Durkheim, Allemagne, sur les thèmes: *L'avenir des ETA en Europe* (W. Fournier, NL), *Le chemin de l'avenir* (J. Bamps, de la COPA), *Conseils pour les ETA en développement* (E. Groth, DK), *Formation des ETA* (F. Ey, D), *Le rôle des ETA dans l'ensilage en balles* (L. Forster, UK), *Crop spraying – low ground pressure & CDA work* (pulvérisation à faible impact sur les sols) (M. Morel, F), *Treatment of straw and silage* (traitement des pailles et ensilage) (O. Eriksen, DK), *Share farming* (division des exploitations) (R. Duke, UK), *Machinery distribution* (M. Potter, UK), *Machinery manufacture* (M. Rodenburg, NL). La rencontre est agrémentée par la visite des entreprises Dieter Müller, à Salem, et Claas, à Saulgau.

M. Erik Groth demande un soutien de la FNETAR pour l'organisation d'une visite des entrepreneurs danois dans le nord de la France les 11 et 12 juin.

L'UIETA devient la CEETTAR

L'Assemblée générale des 18-20 mai 1982 à Hersching marque un tournant décisif dans l'histoire des *ETA*. Les représentants des organisations (Allemagne, Belgique, Danemark, France, Pays-Bas) et du COPA/COGECA concluent en effet à la nécessité de doter le "Comité CEE" de l'UIETA de son statut propre en qualité de confédération européenne. Le nom de **Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux** (CEETTAR) est adopté. Les délégués confirment dans les grandes lignes les objectifs définis dans les statuts existants. Ceux-ci seront à adapter et approuver par une Assemblée générale ultérieure et à signer par les organisations adhérentes. L'adresse de l'association est fixée à Bruxelles, rue de la Science 21-23, à la Maison européenne de l'Agriculture où siège le COPA/COGECA. Un programme de travail est établi sur base des revendications fondamentales des *ETA*. Les conclusions de la réunion sont diffusées par communiqué de presse.

Le 1^{er} décembre de la même année, une deuxième Assemblée générale de la CEETTAR nouvellement créée se réunit à son siège de Bruxelles pour débattre des statuts et déterminer la composition et le fonctionnement de la Confédération: organisations adhérentes, nombre de mandats de l'Assemblée générale (2 voix sont attribuées par pays), élection du Président (M. Van Rijsbergen, NL), d'un Vice-Président (M. Meyer, D), d'un Secrétaire-Trésorier (M. Tessier, B), d'un Coordinateur (à voix consultative) pour les relations avec le COPA/COGECA (M. Bamps, B), nombre de mandats du Bureau (un représentant par pays), acceptation des experts aux réunions, montant de la cotisation (7 000 BEF).

1983 Les représentants allemands, danois, français et néerlandais ainsi que M. Bamps (B) du COPA-COGECA se retrouvent le 6 décembre à Kassel, Allemagne (à la veille du Congrès de la BVLL) pour une nouvelle Assemblée générale de la CEETTAR. Le Dr. Meyer est remplacé à la vice-présidence par M. Welz (B). Les nouveaux statuts sont approuvés, ainsi que le Règlement d'ordre intérieur. Ils seront envoyés aux organisations des *ETA* par le COPA. Il est acté que le remplacement de l'UIETA et de son "Comité CEE" par la CEETTAR (qui a vocation de couvrir la plus grande partie de la CEE) est indispensable pour une reconnaissance comme organisation non gouvernementale par la Commission de la CEE,

avec laquelle la CEETTAR sollicitera une entrevue. La nouvelle organisation présentera aussi sa demande officielle d'adhésion au COPA/COGECA. Les délégués examinent par ailleurs une note sur le statut des *ETA* (la plupart de celles-ci ayant un statut commercial, les entrepreneurs du secteur ne peuvent être vraiment représentés par le COPA puisque moins de la moitié ont le statut d'exploitants agricoles) et met sur pied divers groupes de travail.

1984 Le 12 septembre, la Commission européenne publie le rapport financier 1983 du Fonds européen d'Orientation et de Garantie agricoles (FEOGA). Le 14 novembre, une réunion du CEPFAR a pour thème *Le rôle des experts agricoles dans l'instauration des nouvelles structures de la politique communautaire*.

1985 Le 8 janvier à Bruxelles, l'Assemblée générale de la CEETTAR a notamment à son ordre du jour la présentation des problèmes des entrepreneurs de services ruraux, la discussion avec un représentant de la Commission européenne ainsi qu'une prise de décision sur les options fondamentales de la CEETTAR.

C'est à l'occasion de l'Agritechnica de Francfort, le 26 novembre de la même année, qu'a lieu une autre Assemblée générale centrée sur la situation des organi-

sations membres. M. Kjeldal succède à M. Groth comme représentant de l'organisation danoise, tandis que M. Koekhoven remplace M. Olthaar au secrétariat de la section artisanale de la Landbouwschap néerlandaise. Il est décidé que chaque organisation adhérente désignera un membre effectif et un suppléant. Par ailleurs, aussitôt établie la composition de la CEETTAR, une demande de reconnaissance de l'organisation comme la représentation professionnelle par excellence des *ETA* est introduite auprès de la Commission européenne, avec un statut juridique ad hoc (en effet, le statut temporaire établi lors de la création de l'UIETA en 1961 devait expirer en 1989). Cette demande sera régulièrement réitérée par la suite.

1986 Une Assemblée générale de la CEETTAR est convoquée le 12 février à Bruxelles dans un local du COPA. L'ordre du jour comporte la composition du Bureau, les amendements et la mise à jour des statuts, les problèmes spécifiques des différents pays, la situation financière et le paiement de la cotisation en ECU. M. Vandembuleke (B) est élu Président de la CEETTAR et M. Olthaar (NL) devient Secrétaire-Trésorier. Le 1^{er} juin, M. Tessier prend sa pension et sa succession comme Secrétaire est assurée par M. Hugo Meert (B).

L'Assemblée générale du 29 novembre, à Londres, traite du vademecum à utiliser par les organisations membres pour obtenir des informations sur les négociations avec la CEE, adopte un questionnaire proposé par les délégués allemands et aborde une fois de plus la question de la représentation de la CEETTAR auprès de la Commission.

1987 L'Allemagne accueille à Bad Dürkheim, le 9 décembre, une Assemblée générale où les délégués présents (D, B, F, DK et NL) discutent notamment des instances représentatives ad hoc auprès de la Commission Agriculture, de la nécessaire représentation des pays de la CEE non encore intégrés à la CEETTAR pour que la voix des *ETA* soit pleinement entendue, et des réponses reçues à la demande de renseignements sur la profession dans les différents pays en vue de préparer une plateforme commune de revendications à présenter à la Commission.

1988 Le 9 décembre et pour la première fois en France, à l'initiative de la FNETAR, la CEETTAR tient son Assemblée générale à la Chambre de Commerce de Reims. Seuls trois autres pays y sont également représentés ainsi que le COPA-COGECA. Le Président Vandembuleke (B) insiste sur l'importance d'unir les efforts pour établir un socle communautaire de la profession dans la perspective du Marché unique; la principale

difficulté réside à cet égard dans les grandes différences de définitions, de législations et de réglementations relatives aux *ETA* d'un pays à l'autre. L'ordre du jour comprend aussi l'amélioration des statuts et le développement des contacts avec l'Espagne, l'Italie et le Portugal. Un accord est conclu pour tenir les réunions technique à Bruxelles et établir un secrétariat provisoire aux Pays-Bas.

1989 À son assemblée du 14 avril au siège du COPA, la CEETTAR adopte une modification des statuts, décide d'un rythme au moins semestriel de réunions (une réunion de travail suivie d'une Assemblée générale) et examine le rôle des Comités consultatifs auprès de la Direction générale Agriculture, auxquelles elle souhaite intégrer ses représentants. La CUMELA néerlandaise fait état de sa recherche de contacts avec des organisations représentatives des *ETA* au Portugal, en Espagne et en Italie avec le concours de l'Ambassade des Pays-Bas.

Du 25 au 27 mai, la CEETTAR prend part au Congrès annuel de la FNETAR, accueilli à Dax par le Président régional des Landes de l'organisation française, Gérard Napias, qui deviendra par la suite son Président national puis Président de la CEETTAR. Des tables rondes y sont animées par un journaliste de la presse agricole sur le thème: *L'ETA de demain et dans l'Europe avec la CEETTAR*, avec la partici-

pation, entre autres, de MM. Alain Vesselle, également futur Président de la CEETTAR, et Robert Sabathié qui présidera ultérieurement la FNETAR et, lui aussi, la CEETTAR.

Jan Maris, Secrétaire général de la CEETTAR, adresse le 25 mai au Commissaire Mac Sharry une lettre de demande de participation des représentants des *ETA* aux Comités consultatifs agricoles. Il convient ici de relever le rôle joué par Jan Maris et son assistante administrative Marianne Van der Esch dans le développement de l'action de la CEETTAR au cours des années 1989 et suivantes.

1990 C'est au Danemark, dans le Jutland, que se réunissent du 20 au 22 janvier les 28 délégués de sept pays (B, D, DK, F, IR, NL, UK). Outre les débats sur les points habituels de l'ordre du jour, ils écouteront un exposé du Britannique M. Goldingham sur le triage des semences et approuveront une déclaration de principe sur l'utilisation des semences de ferme d'origine en vue du maintien de normes de qualité élevées.

En mars, une prise de conscience du développement des *CUMA* en France, en Espagne et au Portugal se fait jour au sein de la CEETTAR, qui s'interroge sur la perspective éventuelle d'une fédération européenne de ces dernières. En avril, le Vice-Président Alain Vesselle noue

IV. S'intégrer tout en s'affirmant

des contacts avec MM. Jean-Louis Giraudy et Philippe Tabary, chargés de l'information et des relations avec les milieux professionnels à la Direction générale Agriculture (Unité A1). Le développement des relations avec la Commission européenne s'avérera toutefois sinueux, la CEETAR étant souvent confrontée à la difficulté de trouver l'interlocuteur adéquat pour les problèmes spécifiques du secteur des *ETA*. Les 6 et 7 novembre, à l'invitation du COPA, MM. Maris et Fournier représentent la CEETAR aux "Assises du monde rural" auxquelles participent le Commissaire Mac Sharry et le Président de la Commission, Jacques Delors.



© Commission européenne

Le Président de la Commission européenne, Jacques Delors.



© Commission européenne

Le Commissaire européen Ray Mac Sharry.

Reconnaissance de la CEETAR, culture des plantes, formation professionnelle et continue des entrepreneurs en Allemagne, fonctionnement plus opérationnel du Bureau, objectifs de l'organisation, problèmes tels que la fiscalité, les relations concurrentielles entre les *ETA* et les *CUMA*, le travail au noir... : autant de points abordés

lors de la réunion de travail du 29 novembre, à Londres. Jan Maris soulève la question de l'existence ou non d'un dialogue véritable avec les syndicats dans les différents pays, et l'on s'interroge sur un possible court-circuitage général de la représentation des *ETA* dans la Communauté européenne.

1991 Particulièrement étoffé, l'ordre du jour de la réunion de travail du 10 janvier à Paris a été préparé par une enquête. Les sujets débattus comprennent le relevé du profil des *ETA* dans les différents pays et dans plusieurs domaines (agriculture, foresterie, horticulture, gestion paysagère), les contacts structurés avec les organismes parlementaires, syndicaux, commerciaux (vendeurs de machines), les problèmes de circulation sur la voie publique, la formation des entrepreneurs, les *CUMA* et la revendication de moyens opérationnels égaux pour les *ETA*, l'image de marque des services à l'agriculture ou encore la structuration financière de l'organisation internationale.

Le 28 juin, et jusqu'en 1993, la Direction générale Agriculture sollicite l'avis de la CEETTAR, dans le cadre des Comités consultatifs agricoles, sur la question du "privilège de l'agriculteur".

L'Assemblée générale du 8 juillet, à Bruxelles, à laquelle M. Philippe Tabary assiste pour la Direction générale Agriculture, voit l'élection à l'unanimité de MM. Alain Vesselle comme Président, Zur Mühlen comme Vice-Président et la réélection de Jan Maris comme Secrétaire général de la CEETTAR. Les délégués débattent de la réforme de la PAC et un communiqué de presse est diffusé, qui met l'accent sur l'implication des *ETA*, la nécessité de mieux contrôler les coûts agricoles et de mieux gérer la surproduction, ainsi que de renforcer la position concurrentielle du secteur.

Réuni le 17 septembre, le Comité exécutif déplore l'absence du représentant de la Commission et relève les problèmes que la CEETTAR rencontre avec "Bruxelles". Un échange de vues a lieu sur la TVA et les différentes sortes de carburants, la circulaire "Mobilité" des machines agricoles, l'élaboration d'un programme de formation.

Les 5 et 6 décembre à Dublin, l'association irlandaise des entrepreneurs agricoles (**Irish Association of Agricultural Contractors, IAAC**) accueille pour la première fois une Assemblée générale de la CEETTAR où, entre une présentation de l'impact économique des *ETA* et un exposé sur les *CUMA* irlandaises, on aborde encore et toujours la question de la reconnaissance de l'organisation par la CEE et des aides opérationnelles aux *ETA*.



Assemblée générale à Dublin.

Au premier rang (de gauche à droite): Jan Maris, Secrétaire général de la CEETTAR (NL), Irwin Rothwell (IRL), Dr Michael Woods, Ministre de l'Agriculture (IRL), Alain Vesselle, Président de la CEETTAR (F) et Tom Murphy (IRL).

Au deuxième rang (de gauche à droite): Laurie Taylor (UK), Christian Bouchet (F), Dick van der Flier (NL), Maup Roodenburg (NL), Robert Pinches (UK), Wim Fournier (NL), Rolf zur Mühlen (D), Alan Mc Cartney (IRL), Richard Devereux-Cooke (UK) et Marc Speckaert, Trésorier de la CEETTAR (B).

1992 L'organisation continue cette année à recueillir les fruits des efforts menés sous l'impulsion dynamique du secrétariat de Jan Maris. Des points débattus à l'assemblée du 14 avril, dans les locaux du COPA, se détachent le lancement d'un projet

de brochure de présentation de la CEETTAR, les contacts à développer avec les organisations du secteur "vert" et l'émergence d'une organisation britannique d'entrepreneurs forestiers à la suite de la demande d'information adressée dans cette perspective à la CEETTAR par le forestier John Clegg & Co.

Au menu du séminaire de Bruxelles des 8 et 9 décembre figurent notamment des exposés sur la réforme de la PAC et le Traité de Maastricht par le Commissaire Mac Sharry, sur la TVA par M^{me} Wallis Goelen de la Direction générale XXI (Union douanière et Fiscalité), sur la situation de la CEETTAR par MM. Richard Devereux-Cooke (UK) et Rolf zur Mühle (D). On y aborde aussi la poursuite des contacts avec la Direction générale Agriculture, son Directeur M. Guy Légras et MM. Jean-Louis Giraudy et Philippe Tabary, les démarches à mener auprès de la **Fédération Européenne du Commerce International de Machines Agricoles (FECIMA)** et l'examen d'un document de la Commission sur l'obtention végétale et les semences de ferme.

V. Monter en puissance (1993-1999)

Dépassant ses liens avec le COPA, la CEET-TAR développe avec persévérance des contacts directs avec la Direction générale Agriculture de la Commission européenne, notamment en vue d'être représentée dans les structures du dialogue social européen. L'organisation commence à être connue. Elle tient ses premiers Congrès et opère désormais en concertation avec une série d'organisations européennes concernées par son action, telles que celles qui assurent la défense des salariés agricoles ou les organisations du secteur "vert" (entretien des paysages, entreprises forestières).

1993 Cette année voit l'arrivée d'un nouveau Commissaire en charge de l'Agriculture, le Luxembourgeois René Steichen. Forte de 30 délégués nationaux, la réunion des 14-17 janvier à Maarsen (NL) marque l'entrée en fonction en tant que Président d'Alain Vesselle (F) qui, dans son allocution, formule le rêve de l'ouverture prochaine d'un Bureau de représentation de l'organisation à Bruxelles. Parmi les sujets traités figure encore et toujours la participation de la CEETTAR aux structures consultatives de la Commission. Les délégués font également le point des relations avec les syndicats de salariés et examinent les Conventions collectives de travail (CCT) dans les différents pays. Il est relevé qu'en Belgique, les agriculteurs deviennent les concurrents des *ETA* par le biais des *CUMA*. Enfin, le projet d'une brochure de présentation de la CEETTAR est mené à son terme.



© Commission européenne

Le Commissaire européen René Steichen.

Le 23 mars, le Président Vesselle présente la CEETTAR au nouveau Commissaire, M. Steichen, et une rencontre avec la Direction générale Agriculture est convenue. À cet égard, il est à relever que l'année 1993 est celle où les liens structurés avec le COPA se sont distendus pour faire place

à des contacts directs entre la CEETTAR et la Direction générale Agriculture.

Premier Congrès de la CEETTAR

Il revient à la ville de Reims (F), les 25 et 26 mai 1993, d'accueillir le premier Congrès de la CEETTAR, Outre l'adoption de nouveaux statuts, les finances et le programme de travail 1993-94, les congressistes débattent des suites du dialogue sur le triage des semences de ferme, des CCT, des prix des carburants, des questions environnementales, de la réforme de la PAC et notamment du problème des jachères, relèvent les points forts du développement récent des *ETA*, prennent acte de la manifestation d'intérêt pour la CEETTAR d'une nouvelle organisation espagnole, l'**Asociación de Empresarios de Maquinas Cosechadoras** (AMACO, Association des entrepreneurs de moissonnage mécanique), – etc.



© EDT/CEETTAR

Affiche du congrès organisé en liaison avec la FNETAR.

1994 La rencontre du 27 janvier avec M. Burtin, du Cabinet du Commissaire Steichen, débouche sur trois décisions. Les rapports avec la Direction générale Agriculture se feront désormais avec MM. Giraudy et Tabary, auxquels la CEETTAR doit fournir des informations sur ses activités de l'année 1993. À l'examen du plan de travail, une demande d'obtention d'un siège au Comité économique et social ainsi qu'au Comité paritaire de l'agriculture est introduite. Enfin, un contact est également prévu avec M. Laurent Van Depoele, Directeur à la Direction générale Agriculture pour le pilier "Développement rural", qui présentera un exposé.

Le constructeur de machines New Holland adresse à la CEETTAR une demande d'informations sur les *ETA*, leur nombre et leur équipement, tandis que la Représentation permanente de la Catalogne manifeste son intérêt pour l'organisation internationale. Les responsables de la CEETTAR examinent la ligne de conduite à adopter en cas de demande d'affiliation de plusieurs organisations d'un même pays. La CEETTAR est par ailleurs appelée, de manière continue, à fournir des données chiffrées à divers organismes et institutions nationales et européennes. Contact est pris avec un parlementaire européen, M. Antonios C. Trakatellis, en vue de la réalisation d'une étude sur les *ETA*. La demande de collaboration adressée à la CEETTAR par un organisme externe subventionné par la

Commission et chargé d'une étude comparative des *ETA* et des *CUMA* dans le domaine de la mécanisation agricole alternative, est unanimement acceptée.

Le Président Vesselle suggère de mettre sur pied, avec le soutien de la Commission, un projet d'échange des *ETA* des différents pays au sein d'un centre de formation français. Toutefois, de grandes difficultés d'agenda entravent les contacts entre les membres de la Commission et les responsables de la CEETTAR. Ainsi, bien que prévue et préparée, une réunion dans les locaux de la Commission, le 20 juin, a dû être annulée.

1995 Le Président Vesselle informe le parlementaire français Philippe Martin du poids socio-économique des *ETA* et sollicite son soutien pour l'obtention par la CEETTAR de moyens opérationnels à la hauteur de son envergure européenne, notamment en vue d'établir un Bureau permanent à Bruxelles. Le 10 février, à l'invitation de la Commission, la CEETTAR participe à un dialogue sur les semences de ferme avec présentation du *Règlement instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales*. Des contacts réguliers se nouent par ailleurs avec l'**Union Internationale pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV)**.

La CEETTAR commence à être connue

La CEETTAR opère à présent en concertation avec 7 autres organisations européennes concernées par son action. Le Bureau exhorte les organisations membres à développer leurs efforts dans l'intérêt de la structure européenne, insiste auprès d'elles sur la nécessité d'une représentation permanente à Bruxelles et propose un programme d'action structuré avec des échéances et les ressources financières nécessaires.

1996 Une première prise de contact a lieu avec la **European Federation of Agricultural Worker's Unions** (EFA, Fédération européenne des organisations de salariés agricoles), tandis que la **European Landscape Contractors Association** (ELCA, Union européenne des entrepreneurs de paysages) manifeste son intérêt pour la CEETTAR. Une réunion commune CEETTAR/EFA/ELCA, le 12 novembre à Bruxelles, dresse les premiers jalons d'un projet de travail en partenariat des trois organisations dans le cadre d'un dialogue social spécifique. Ce qui, bien sûr, soulève la question de la reconnaissance des partenaires au niveau européen.

Outre la poursuite des échanges d'information sur le prix des carburants dans le but de dégager une vue d'ensemble de la situation dans les différents pays, l'année

est encore marquée par la participation de la CEETTAR, le 6 décembre, à une conférence régionale d'entrepreneurs allemands qui préfigure les rencontres biennales de la Journée allemande des entrepreneurs, **Deutsche Lohnunternehmer Tage** (DeLuTa).

1997 Dans une lettre adressée au Commissaire en charge de l'Agriculture, M. Franz Fischler, la CEETTAR exprime son souhait de création d'un réseau de coopération structurée avec l'EFA. Elle introduit par ailleurs une demande d'intégration dans le Comité du dialogue social pour l'agriculture; le Chef de service M. Hermanus van Zonneveld indique dans sa réponse qu'une étude est en cours pour tous les Comités de dialogue social.



© Commission européenne

Le Commissaire européen Franz Fischler.

Fin avril, la CEETTAR est invitée à la journée de la BLU lors de laquelle on discute de l'enjeu "interentreprises" que représentent les machines et des opportunités qui en découlent pour l'organisation des *ETA*. Le Ministre allemand de l'Agriculture présente un exposé sur l'importance considérable des interventions de ces dernières pour une agriculture moderne, compétitive et respectueuse de l'environnement.

L'Assemblée générale du 19 juin à Bruxelles examine les divers aspects de la vie des organisations membres dans leurs pays respectifs et fait le point des contacts avec l'EFA. Elle procède à l'élection du nouveau Président de la CEETTAR, M. Robert Sabathié, qui prend la relève d'Alain Vesselle décédé au début de l'année.

Le 12 novembre se déroule une deuxième réunion de travail CEETTAR/EFA/ELCA.

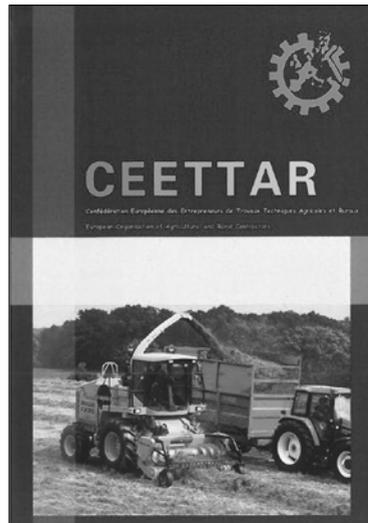
La CEETTAR développe sa stratégie à long terme pour la mise sur pied d'un réseau de coopération entre les trois organisations du secteur "vert", à savoir elle-même, les paysagistes de l'ELCA et le Réseau européen des entreprises forestières (**European Network of Forestry Enterprises, ENFE**), et pour leur pleine reconnaissance par les Directions générales Agriculture et Emploi.

1998 La réunion de Vérone des 14 et 15 février est pour les délégués des autres pays l'occasion de visiter une *ETA* italienne. Le 7 septembre, le Secrétaire général Jan Maris imprime un nouvel élan aux organisations affiliées à travers une enquête destinée à réactualiser les informations sur la situation des *ETA* dans les différents pays. Cette enquête est finalisée lors de la réunion du 6 octobre à Bruxelles qui donne également

lieu à un échange de vues sur les relations avec les *CUMA*, prépare le 2^{ème} Congrès de la CEETTAR prévu pour l'année suivante à Paris et donne le coup d'envoi d'une campagne médiatique auprès des constructeurs de machines agricoles.

1999 Une nouvelle brochure de présentation de la CEETTAR est publiée au début de l'année.

Quelque 200 participants sont au rendez-vous du 2^{ème} Congrès de la CEETTAR, du 1^{er} au 3 mars à Paris, qui a pour thèmes le trafic agricole, le développement technique et son utilisation en faveur des économies d'énergie, ainsi que l'examen de la législation sur le contrôle des mini-chargeurs. Le Congrès procède à l'élection d'un nouveau Bureau composé du Président Robert Sabathié (F),



© CEETTAR

Brochure de présentation réalisée en 1999.

ancien Président de la FNETARF, des Vice-Présidents Klaus Pentzlin (D) et Marc Speckaert (B) et du Secrétaire général Jan Maris.

Les 3 et 4 juin, la réunion de l'ELCA se déroule avec la participation de Jan Maris. Durant le mois de mai, la CEETTAR approche M. Eddy Klöcker (B), pressenti pour assumer sous contrat à temps partiel le nouveau poste de Directeur dans la perspective de l'ouverture d'un Bureau permanent à Bruxelles. Ancien Secrétaire général de l'EFA, M. Klöcker avait été le porte-parole de celle-ci auprès de la CEETTAR et avait contribué depuis 1996 à jeter les bases d'un dialogue social sectoriel entre les deux organisations. Il aura le 8 juin une rencontre informelle avec M. Jean-François Lebrun, Chef d'Unité à la Direction générale Emploi et Affaires sociales, auquel il présentera la CEETTAR et son plan d'activités. La réunion de la CEETTAR du 23 juin fera le point de cette entrevue dans le but d'organiser un séminaire à Bruxelles avec l'assistance technique de la Commission, et rendra également compte des contacts pris avec l'ELCA au Danemark.

C'est dans les locaux parisiens de CASE – New Holland, le 23 septembre, que la CEETTAR réunit son Bureau pour traiter de la coopération avec ces deux constructeurs de machines, évaluer les suites des contacts de Jan Maris avec

l'ELCA, l'EFA et la Commission et projeter une initiative commune CEETTAR/ELCA pour une rencontre avec des parlementaires européens à Strasbourg.

L'année 1999 a vu en Belgique la **Foire de Libramont**, l'une des plus importantes en son genre en Europe avec 200 000 visiteurs par an, accueillir pour la première fois les Journées européennes des *ETA*, lors desquelles une centaine d'entreprises participent chaque année à des activités spécifiques. À cette occasion, la CEETTAR fournit des orateurs pour traiter des problèmes de la mécanisation agricole et, plus largement, de la défense syndicale des entrepreneurs techniques agricoles au niveau européen. Ce développement doit beaucoup à l'impulsion dynamique d'Otto Oestges, Secrétaire régional de l'organisation belge, organisateur passionné de salons de démonstration de machinisme agricole.

Il est à noter que pour mieux marquer, au-delà des seuls travaux agricoles, l'intégration des services à la ruralité ainsi que du secteur forestier dans les activités des *ETA*, on aura désormais souvent recours à la dénomination d'*Entrepreneurs de Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers (ETARF)*.

VI. S'implanter au cœur de l'Europe (2000-2008)

La CEETTAR passe la vitesse supérieure, réalisant enfin son projet de création d'un Bureau permanent à Bruxelles. Des recherches-action sur les problèmes de la profession d'ETARF sont menées avec le soutien de la Commission européenne. La CEETTAR cerne de plus près les enjeux d'une véritable défense syndicale de ses membres à l'échelle de l'Union européenne. Huit colloques sont organisés avec la participation de la Commission et du Parlement européens, des partenaires sociaux et ponctuellement du COPA. Au-delà des métiers traditionnels des entreprises de travaux agricoles, l'organisation est de plus en plus connue pour ses services dans les projets environnementaux.

Premier séminaire à Bruxelles

2000 Pour son premier séminaire à Bruxelles, les 24 et 25 février, la CEETTAR obtient un soutien substantiel de la Commission pour l'accueil des 28 délégués. Au programme: la transformation et l'évolution rapide de l'agriculture, par M. Philippe Tabary (Direction générale Agriculture); les relations de travail dans le secteur de l'agriculture en Belgique, par M. Marc Speckaert (CEETTAR); la structure, le rôle et les perspectives du COPA, par son Secrétaire général adjoint M. Stef Swinnen; le changement de nature et la qualification de l'emploi agricole à travers la prestation de services des *ETA*, par le nouveau Vice-Président de la CEETTAR, M. Klaus Pentzlin; les relations industrielles dans l'Union européenne et le dialogue social, par M. Jean-François Lebrun de la Direction générale Emploi; et enfin, les perspectives d'avenir de la CEETTAR, par M. Jan Maris.

1^{er} séminaire
à Bruxelles
(de gauche à droite):
Marc Speckaert,
Trésorier (B),
Robert Sabathié,
Président (F)
et Jan Maris,
Secrétaire général
(NL).



C'est lors de ce séminaire que la CEETTAR a pris la décision d'ancrer fortement sa présence à Bruxelles au travers d'un Bureau permanent, afin d'être à même de jouer pleinement son rôle dans le secteur des *ETARF*, d'intensifier le dialogue social avec les salariés agricoles, d'élargir les contacts avec des organisations variées et de prendre toute sa place dans un partenariat économique et social, en développant une méthode de travail systématique et continue. Élément clé du dispositif, l'engagement prochain d'un Directeur à mi-temps, dont la mission est vaste: c'est à lui qu'incomberont l'ensemble des tâches administratives du Bureau permanent (y compris la recherche de sources de financement), l'exécution des décisions prises par les instances, le déploiement du lobbying européen de la CEETTAR et le suivi des contacts, l'établissement des relations avec la presse agricole spécialisée, la mise sur pied d'un groupe de parlementaires européens, la préparation des rencontres internationales...

Cette nouvelle stratégie doit beaucoup à la clairvoyance de M. Robert Sabathié, qui a su la dynamiser afin que "Bruxelles" la connaisse mieux et prenne en compte son poids dans le monde rural. Il a pris conseil à cette fin auprès de plusieurs responsables européens, dont un fonctionnaire de la Direction générale Emploi qui lui a alors confié: "*Nous, à la Commission, on ne discute pas avec des boîtes aux lettres*" (comme celle que la CEETTAR avait

utilisée à la Maison européenne de l'Agriculture). La Commission devant pouvoir consulter les organisations, celles-ci doivent disposer d'un Bureau permanent à Bruxelles. Ce choix était vital, il fut fait.

Le 26 avril, toujours à Bruxelles, la CEETTAR tient une assemblée d'évaluation pour engranger les résultats du séminaire, concrétiser le plan d'action décidé et débattre de la situation dans les différents pays. Le 5 mai, le Président Sabathié adresse au Commissaire Franz Fischler, récemment reconduit à son poste, une lettre lui demandant une entrevue avec les membres du Bureau de la CEETTAR. Celle-ci reçoit par ailleurs l'accord d'Odile Quintin, de la Direction générale Emploi et Affaires sociales, pour un entretien à son niveau. Les 22 et 23 septembre à Londres, une assemblée de la CEETTAR se réunit pour peaufiner les aspects financiers de l'embauche d'un Directeur, Eddy Klöcker, à partir de janvier 2001.

Un pas décisif: ouverture du Bureau permanent de la CEETTAR à Bruxelles

2001 Après des décennies d'un lent cheminement, de difficiles regroupements, de tâtonnements organisationnels et de périodes creuses, le tournant du millénaire voit ainsi la CEETTAR passer

la vitesse supérieure et renforcer sa dimension européenne en développant résolument sa structure bruxelloise. Son premier Bureau permanent s'installe dans la pépinière d'entreprises du Centre d'Entreprises Antoine Dansaert, 7 rue d'Alost, 1000 Bruxelles, où l'organisation pourra se consacrer à ses activités en étant déchargée d'une partie des contraintes organisationnelles et en bénéficiant pour quelques années d'un loyer modéré couvrant aussi l'usage des équipements communs du Centre. Le premier Directeur de la CEETTAR, Eddy Klöcker, entre en fonction le 1^{er} janvier.



© CEETTAR

Eddy Klöcker,
premier Directeur.

Le 18 du même mois se déroule la rencontre prévue avec le Commissaire Franz Fischler, de la Direction générale AGRI. La délégation est conduite par le Président MM. Sabathié (F) et MM. Speckaert (B) et Klöcker (B). À l'issue de l'entretien, la CEETTAR est forte du soutien du Cabinet du Commissaire pour une large reconnaissance de l'organisation auprès des institutions européennes et son intégration dans les Comités consultatifs agricoles. La demande d'aides opérationnelles, en revanche, n'aboutit pas à un accord concret à ce stade.

L'année est également marquée par le lancement d'études et enquêtes européennes. Une recherche-action sur *L'envergure du secteur des entreprises de services dans l'agriculture*, thème sur lequel il n'existait aucune information européenne globalisée, fait ressortir des données en évolution constante, mais concordantes depuis 1995, sur le type d'interventions des ETARF dans le domaine agricole et rural. Avec un double constat: les ETARF deviennent des partenaires de plus en plus incontournables de l'agriculture; au niveau social, elles constituent un secteur agro-industriel en développement, créateur d'emplois qualifiés et qualifiants.

La CEETTAR travaille aussi, avec la participation active des organisations affiliées, à la conception d'une deuxième étude pour le compte de la Commission, portant sur *L'influence des ETARF sur la structure de l'emploi agricole en Europe*, à l'élaboration d'un projet de formation et d'information à l'intention des responsables d'organisations d'entrepreneurs polonais, sur *Le dialogue social pour mieux intégrer la dimension européenne*, et à celle d'un projet visant la sécurité au travail, sous le titre *La CEETTAR au cœur de l'innovation européenne*. Il s'agit, dans le cadre de l'action du Parlement européen sur la prévention des accidents du travail dans les PME, de recenser et diffuser les bonnes pratiques et actions innovantes dans ce domaine en Allemagne, en France et au Danemark.

Premier colloque au Parlement européen

Un premier colloque au Parlement européen est organisé le 3 décembre sur le thème: *Les ETARF, partenaires nouveaux pour une nouvelle agriculture* afin de présenter la CEETTAR au Parlement européen, au Comité économique et social européen (CESE), aux partenaires sociaux et aux représentants de plusieurs Directions générales de la Commission européenne (Emploi et Affaires sociales, Agriculture, Environnement, Entreprises), et d'exposer la position de la CEETTAR en matière de réforme de la PAC à l'occasion de la "révision à mi-chemin" ("mid-term review") de celle-ci. En conclusion, il apparaît que les *ETARF* doivent être associés à plein titre aux débats agricoles européens, qu'il faut préciser la participation de la CEETTAR au dialogue social sectoriel et renforcer son implantation dans la société civile afin d'aider à jeter des ponts entre les acteurs de la vie socioprofessionnelle. Le programme de la CEETTAR s'avère être un acte politique crédible d'anticipation, tant au niveau national qu'euro-péen.

Une série d'activités de développement de l'organisation sont menées au niveau de la Commission européenne (les Directions générales Emploi et affaires sociales, Agriculture et développement rural, Environnement, Entreprises), du Parlement européen et du Comité économique et social européen, des partenaires sociaux du secteur agricole.

Des contacts sont pris avec le Ministère de l'Agriculture français par le Président Robert Sabathié et le Directeur Eddy Klöcker.

En matière de relations publiques, la CEETTAR se tourne vers la presse spécialisée (*Agra-Europe*, *Agence Europe*). De premiers liens se nouent entre les entrepreneurs techniques agricoles (CEETTAR), forestiers (ENFE) et paysagistes (ELCA). Des démarches sont menées auprès d'organisations sociales paritaires, le **Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et Entreprises Agricoles** (FAFSEA, Paris, dont le Consultant François Bizais fournit une aide appréciable) et la **Fondation Travail Université** (FTU, Bruxelles / Louvain-la-Neuve), pour aider à réaliser les objectifs de la CEETTAR.

2002 La mise en œuvre progressive du programme de travail passe par des prises de position au quotidien décisionnel de l'Europe et une information régulière des organisations affiliées dans les matières qui les touchent au plus près, telles que la Directive "Vibrations" sur les prescriptions minimales de sécurité et de santé des travailleurs et la Directive Harmonisation des dispositions en matière sociale dans le transport par route.

Les organisations membres sont toujours activement impliquées dans la poursuite des activités d'étude et d'enquête sur le thème de *L'influence des ETARF dans la structure de l'emploi agricole en Europe*. En l'absence d'informations globalisées, il s'agit de collecter et traiter les données disponibles dans les États membres sur l'évolution et la transformation profonde de l'agriculture européenne suite à la mécanisation et aux interventions de plus en plus fréquentes et perfectionnées des *ETARF* dans la production végétale et animale.

Contacts intensifs

Outre les démarches suivies auprès de la Commission européenne (Emploi et Affaires sociales, Agriculture et développement rural), la CEETTAR resserre ses liens avec les services du Comité économique et social européen chargés des questions agricoles, rurales et environnementales, présente son organisation et son programme de travail au Président de la Commission de l'Agriculture et du Développement rural (COMAGRI) du Parlement européen, M. Joseph Daul, et noue des contacts avec le syndicat européen des salariés de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme (**European Federation of Food, Agriculture and Tourism, EFFAT**), issu de la fusion de l'EFA et du SETA-UITA (**Syndicat Européen des Travailleurs de l'Alimentation, de l'hôtellerie et des branches connexes – Union Internatio-**

nale des Travailleurs de l'Alimentation). Elle organise le 24 mai un colloque sur le thème de l'influence des *ETARF*, mentionné supra, en présence du Président du **Groupe des Employeurs des Organisations Professionnelles Agricoles** (GEOPA, représentant des employeurs au sein du COPA).

Diverses publications de la CEETTAR voient le jour dans l'année: *L'influence des ETARF dans la structure de l'emploi agricole en Europe*, et les résolutions *À travaux identiques, charges égales; À travers le dialogue social, transférer et partager la dimension européenne; Nouveaux partenaires pour une nouvelle agriculture.*

© CEETTAR

Programme:

14:30 Colloquium opened by the chairman of CEETTAR, Robert SAMBRIE

Shored by Ms Sabine de KOCKRE of the European Commission Enlargement Directorate.

- The economic and social reality for agricultural and rural contractors in Estonia – Latvia and Poland. National organisations present local analyses of the problems they confront about:
 - The relative importance of agriculture in the national economy.
 - The particular situation of small farmers.
 - Problems raised by unequal application of Common Agricultural Policy (CAP)
 - Popular resistance to structural change.
 - The structuration of contractor's organisations at national level

- Response by European Commission Directorate for Agriculture, followed by general discussion.
- The point of view by European Commission Directorate for Enlargement.

16:15 Klaus PENTZLIN, CEETTAR Vice-President presents:

- Strategies adopted by organisations of agricultural and rural contractors to ease the transition through social and the tripartite dialogue
- The role of CEETTAR to the EU enlargement countries in supporting and informing agricultural and rural contractors.

* listening - * information - * dialogue

- The point of view by the European Parliament by Armand FROELICH, secretary of the Committee of Agriculture and Rural Development
- The European Economic and Social Committee welcomes it by a member of the section for Agriculture, Rural Development and the Environment

17:00 Conclusions of the Colloquium by Jan-Martin GARDNER, Secretary of CEETTAR

Practical informations

FRIDAY, FEBRUARY 7, 2003



PLACE

European Parliament
Subway: (Norden) or Schuman
Building: LACTIMAN 300, rue Nelson 135

FOR FURTHER INFORMATION: CONTACT

CEETTAR - Europe
Centre d'Etudes et de Recherches
7, Rue d'Albat - 1000 Brussels
Phone: 00 32 (0)2 213 28 24
Fax: 00 32 (0)2 213 26 37
e-mail: ceettar.europe@skynet.be

Programme du colloque sur les futurs États membres.

Il convient de souligner le défi auquel est confrontée en permanence la CEETAR dans son activité de représentation. Il lui faut en effet, avec ses ressources humaines internes des plus réduites, tout à la fois mener à bien les tâches courantes de l'organisation, répondre à la forte attente de ses interlocuteurs pour une part importante du secteur agricole, rechercher de nouveaux partenaires dans le monde rural para-agricole et œuvrer à la diversification des statuts et activités, tant des exploitants que des travailleurs, sur le terrain très concret où se jouent les enjeux de la profession d'entrepreneur de travaux agricoles et ruraux.

2003 Comme prévu, cette année voit s'approfondir la réalisation des objectifs que l'organisation s'est fixés depuis l'installation d'un Bureau permanent à Bruxelles en 2001, à savoir (en résumé): défense des intérêts de la profession dans les différentes instances européennes; reconnaissance à part entière de la profession d'*ETARF* à côté de la profession d'agriculteur, avec une réglementation européenne adaptée; obtention d'une représentation propre de la CEETAR dans les organes consultatifs de la Commission; obtention du statut de partenaire social européen à côté des représentants des employeurs agricoles. À cela s'ajoutent les initiatives et prises de position au jour le jour dans le processus décisionnel européen et l'information des organisations affiliées dans des matières des plus variées: prochain élar-

gisement de l'Union européenne; nouvelle réforme de la PAC; examen du projet de Règlement sur l'harmonisation des dispositions en matière sociale dans le transport par route (tachymètres)...

Le dialogue social à petits pas vers l'Est

Sous le titre *Le dialogue social pour mieux intégrer la dimension européenne*, une enquête est consacrée à la formation de responsables d'organisations d'entrepreneurs des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) candidats à l'adhésion. L'enjeu est l'intégration des partenaires de trois pays candidats – Estonie, Lettonie, Pologne – dans les structures du dialogue social européen, en vue de préparer des hommes et femmes à contribuer au renforcement des structures agricoles dans la période d'adoption de l'“acquis communautaire”. L'étude donne lieu à un travail d'information et de formation qui permettra le développement d'une approche plus systématique de la société civile de ces pays, la création en Estonie et en Pologne d'organisations d'entrepreneurs de travaux agricoles et le franchissement d'un (petit) pas supplémentaire vers la démocratie sociale et vers une intégration plus harmonieuse des pays candidats.

Une recherche-action, reprenant le titre du projet élaboré en 2001, *La CEETTAR au cœur de l'innovation européenne*, est menée en France, en Allemagne et au Danemark sous la responsabilité du Directeur Eddy Klöcker assisté par M. François Bizais, du FAFSEA français. Il s'agit d'identifier dans ces trois pays et de valoriser au niveau européen les bonnes pratiques et actions innovantes en matière de prévention des accidents du travail dans le secteur. Les exemples recensés seront évalués et diffusés dans toutes les organisations des différents pays de l'Union européenne.

La CEETTAR met aussi sur pied un projet pour la formation et l'information d'entrepreneurs de travaux agricoles dans les PECO, *Élargissement: participation à la réalisation du développement rural*, qui vise à approfondir et élargir le travail déjà accompli dans trois premiers pays (Estonie, Lettonie, Pologne) et à transférer l'expérience acquise à la Lituanie, la Hongrie et la Slovaquie.

Et toujours, un intense travail de représentation est déployé pour prendre langue avec de nouveaux responsables dans le contexte de la réorganisation des services de la Commission (dont, cette fois, les Directions générales Transports et Énergie), et pour approfondir les contacts avec le Comité économique et social européen, le Parlement européen et l'EFFAT.

Des publications encore: *La vision des partenaires sociaux d'Estonie, de Lettonie et de Pologne face à leur intégration à l'Europe*, et la *Position de la CEETTAR sur le projet de Règlement du Parlement européen en matière de tachymètres*. Au total, 2003 a été pour la CEETTAR, dans un contexte européen en complet changement et en perpétuel bouleversement, un temps fort d'affirmation et de confirmation.

À la suite du décès de Marc Speckaert en septembre, les fonctions d'Administrateur-Trésorier sont assumées par Johan Van Bosch qui contribuera à renforcer la cohésion interne de la CEETTAR en développant une coopération plus structurée des deux ailes des *ETARF* belges. La **Centrale Nationale Agroservice / Nationale Centrale Landbouwservice**, structure issue de l'ancienne ANETA, est relancée pour constituer la "coupole" des différents sous-secteurs professionnels belges. Lionel Vaneste en est élu Président tandis que Nestor Lafalize et Jan Stultiens deviennent Vice-Présidents.

En novembre, le Bureau permanent de la CEETTAR est transféré dans les locaux de l'organisation belge, 8 rue de Spa, 1000 Bruxelles. Il faut relever, dans cette période, les progrès déployés par la Confédération, sous l'impulsion de son Vice-Président Klaus Pentzlin, pour renforcer ses

capacités d'autofinancement en impliquant dans cet effort les organisations adhérentes de chaque pays.

2004 Sur la lancée de l'initiative amorcée en 2003, la CEETTAR marque des points dans les débats sur le Règlement relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route, en déposant des amendements visant, d'une part, à éviter l'obligation de doter chaque véhicule utilisé pour des travaux agricoles et forestiers d'un tachymètre (dont le coût par pièce était évalué à environ 1 000 €) destiné à contrôler la conduite et le temps de repos des conducteurs et, d'autre part, à augmenter à 40 km/h (au lieu de 25) la vitesse maximale autorisée, afin d'exempter tous les véhicules des *ETARF* utilisés pour le compte de l'agriculture de l'obligation d'être équipés d'un tachymètre.

L'organisation fait également preuve d'esprit de suite en adoptant le 10 juin 2004, lors de son 6^{ème} Colloque, une résolution *Pas d'accident, défi gagnant* qui relève notamment que les *ETARF* restent un secteur à risque en matière de santé et de sécurité du personnel et que, au-delà d'enjeux économiques considérables, une responsabilité particulière leur incombe à cet égard: "*un accident est un accident de trop*". La CEETTAR décide de poursuivre

l'enquête comparative sur les systèmes d'assurance dans 3 pays (D, DK, F), le recensement des bonnes pratiques de prévention et la diffusion de celles-ci. Elle développera sur cette base le dialogue social sectoriel dans chaque pays ainsi que, au niveau européen, avec l'EFFAT et au sein des groupes de travail de la Direction générale Emploi et Affaires sociales. Elle entend ainsi améliorer la sécurité au travail dans toute l'Union et enrichir l'acquis communautaire dans ce domaine. Dans son allocution, le Président Sabathié attire notamment l'attention sur les *“nouveaux risques engendrés par les évolutions technologiques”* et se réjouit de *“voir les efforts réalisés, avec de bien faibles*

© CEETAR

WITH THE PARTICIPATION OF THE AGRICULTURAL AND RURAL CONTRACTORS FROM
ESTONIA, LATVIA, LITHUANIA, POLAND, HUNGARY AND SLOVAKIA

programme

14.00: Colloquium opened by the chairman of CEETAR

14.15: With participation of the European Commission

“Civil society essential to rural development”

- The general situation of the agricultural contractors in the new Member States
- Evaluation by the organisations of the agricultural contractors (JARC) of their role in shaping and implementing rural development in their countries.
- Position of Joseph Daul, Member of the European Parliament, chairman, Agriculture and Rural Development Committee.
- ... and how looks to other Members of the European Parliament.
- Europe's Economic and Social Committee welcomes its new partners

15.45: Vice-President of CEETAR presents:

- Position of the European organisation of agricultural worker's union
- Discussion
- Best practice in social dialogue and how to turn into general practice everywhere in the Union.
- Building a network between organisations in the new Member States and existing CEETAR members

16.30: Conclusions of the Colloquium by the General Secretary, CEETAR

Thursday, February 26, 2004

Place:

European Parliament
Metro: Moelbeek or Schuman
Building EASTMAN 300
rue Belliard 135 - B - 1047 Bruxelles

Informations:

CEETAR Europe
Centre d'Entreprises Dossart
7, Rue d'Alot, 1000 Brussels
Phone: 00 32 (0)2 213 38 74
Fax: 00 32 (0)2 213 36 37
e-mail: ceetar.europa@skynet.be

Programme du colloque sur le dialogue social.

moyens, par notre structure européenne". D'autres intervenants de cet important Colloque sont le Vice-Président de la CEETTAR, Klaus Pentzlin, le Directeur Eddy Klöcker, le Secrétaire général Jan Maris ainsi que MM. Arnd Spahn, Secrétaire général de l'EFFAT et François Bizais, Consultant du FAFSEA.

L'organisation démarche en vue de sa reconnaissance comme partenaire social dans le Comité du Dialogue social sectoriel (CDSS) de l'agriculture, créé sur base de la décision de la Commission du 20 mai 1998 pour l'instauration de tels comités.

En tant qu'organisations représentatives à l'échelle européenne, la CEETTAR et l'EFFAT conviennent d'échanger des informations et avis, de prendre des positions communes et de décider d'actions conjointes éventuelles, dans tous les domaines sans restriction, y compris sur les thèmes ayant trait à la politique communautaire et à la législation européenne lorsque ces dernières exercent une influence économique ou sociale sur le secteur des *ETARF*. Cet accord respecte les dispositions nationales et européennes relatives à l'information et à la consultation des travailleurs.

La CEETTAR développe avec fruit ses efforts pour soutenir l'organisation d'*ETARF* suédoise, la **Landsförening Sveriges Maskinstationer** (LSM).

Trois enquêtes, destinées à collecter des données comparables permettant de mener des actions européennes, sont lancées dans trois domaines: le code de la route, la situation du secteur forestier et la concurrence déloyale dans les prestations de service. Cette initiative est largement redevable à Gérard Napias, représentant de l'organisation française **Entrepreneurs des Territoires** (EDT) au Conseil d'administration de la CEETTAR, qui consacrera dans les années suivantes tout son dynamisme à apporter une valeur ajoutée à l'action de la Confédération à travers une série de propositions novatrices.

Lors de l'Assemblée générale annuelle, Johan Van Bosch a été confirmé dans ses fonctions d'Administrateur-Trésorier de la CEETTAR.

2005 Le 1^{er} janvier, la CEETTAR accueille en son sein les organisations d'*ETARF* de Suède (LSM) et l'organisation polonaise **Polski Związek Pracodawców i Usługodawców Rolnych** (PZPUR). Le 29, à l'invitation de son organisation membre UNIMA, elle participe à Crémone, Italie, à une rencontre européenne

sur les effets, en termes de coûts pour les entreprises, des nouvelles règles communautaires d'homologation des tracteurs et engins tractés. Interviennent entre autres le député européen Mario Mauro et Philippe Chantraine, assistant du député européen Mathieu Grosch.

Afin d'optimiser la qualité des services des *ETARF* au regard des règles de "conditionnalité" environnementale, qui sont de plus en plus d'actualité dans l'agriculture européenne, la CEETTAR met en œuvre son action "Traçabilité"; il s'agit d'examiner la possibilité d'un système unique de certification dans ce domaine. Plus personne, en effet, ne peut désormais imaginer l'activité agricole sans les



© CEETTAR

Brochure sur le dialogue social. L'ouverture au dialogue social est une constante de la CEETTAR.

prestataires de services professionnels que sont les *ETARF*. Cette action est la première que l'organisation aura menée sur un thème qui l'occupera longtemps, à savoir la garantie de la qualité des services.

Succès dans la défense des intérêts professionnels communs

La PAC met à l'ordre du jour de son "premier pilier" la réforme de l'Organisation Commune de Marché (OCM) du sucre. Après examen du projet de Règlement du Conseil instituant un régime temporaire de restructuration de l'industrie sucrière européenne, la CEETAR publie une prise de position diffusée dans la presse, participe à la manifestation des producteurs betteraviers le 18 juillet à Bruxelles et intervient à plusieurs reprises auprès de la Commissaire à l'Agriculture, M^{me} Fischer Boel, pour une reconnaissance du droit des *ETARF*, à l'instar des planteurs, à une compensation des pertes de valeur des investissements dans les machines spécialisées, résultant dudit Règlement. Ses propositions sont reprises dans la législation et elle encourage ses organisations membres à défendre les intérêts des *ETARF* auprès des Ministères nationaux compétents pour l'obtention de l'indemnité de désinvestissement.

L'action "Tachymètres" amorcée en 2003 se voit, quant à elle, pleinement couronnée de succès avec l'adoption, par

le Parlement européen, des amendements de la CEETTAR (voir supra) au Règlement relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route.

Le Vice-Président de la CEETTAR, M. Klaus Pentzlin, rencontre le Directeur général adjoint de la Direction générale Agri, M. Dirk Ahner, pour examen du dossier concernant la reconnaissance des *ETARF* comme experts du secteur de l'agriculture et du développement rural. Elle poursuit par ailleurs son action pour être reconnue en tant que partenaire au sein du Comité du dialogue social sectoriel de l'agriculture, prend part aux activités des organisations professionnelles agricoles du GEOPA et développe sa coopération avec le réseau forestier de l'ENFE. Sous le titre *Pour une mise en pratique du dialogue social européen*, elle élabore avec l'EFFAT un plan de travail commun 2005-2008 qui définit une série d'actions convenues par les partenaires sociaux européens dans le secteur des *ETARF* tout en suivant quatre grands axes politiques: emploi, élargissement de l'UE, santé et sécurité au travail, formation professionnelle initiale et continue.

Des trois enquêtes lancées en 2004, l'une est bien avancée (code de la route), une autre vient de démarrer (secteur forestier) et la troisième (prestation de services et concurrence déloyale) suit son cours.

2006 L'organisation espagnole **Asociacion Nacional de Empresas Forestales** (ASEMFO) adhère à la CEETTAR.

Colloque international sur la traçabilité des services

Le 27 avril, toujours au Parlement européen à Bruxelles, l'initiative de la CEETTAR en matière de traçabilité des services débouche sur la tenue d'un colloque international. L'enjeu: élaborer un système unique d'autocontrôle des entrepreneurs afin d'optimiser leurs travaux et de permettre à ceux qui le désirent d'entamer un processus de certification de leurs services. Les participants comprennent des parlementaires européens, le Président de la Commission de l'Agriculture et du Développement rural (COMAGRI) du Parlement européen, des représentants du COPA/COGECA, de l'EFFAT, des Directions générales Agriculture et développement rural, Emploi et affaires sociales, Environnement, Santé et consommateurs, ainsi que des entrepreneurs des nouveaux États membres.

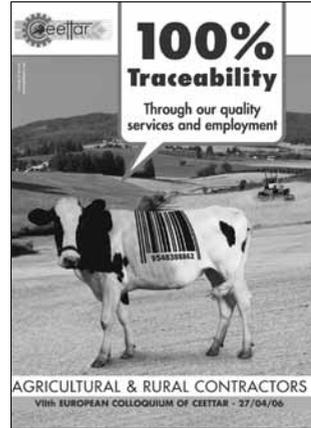
Forte des points marqués en 2005 vis-à-vis de la réforme du marché du sucre, la CEETTAR poursuit ses démarches auprès de la Direction générale Agri et soutient l'action des organisations nationales en vue d'obtenir de

leurs Ministères respectifs les dédommagements prévus par la réglementation communautaire et que les États membres sont supposés mettre en pratique.

La reconnaissance de la CEETTAR à titre d'expert en matière agricole et rural fait l'objet de nouveaux entretiens avec le Directeur général adjoint de la Direction générale Agri, M.

Ahner. Les contacts soutenus avec l'organisation syndicale EFFAT aboutissent à un projet de formation commun qui conforte leur légitimité en tant que partenaires du dialogue social sectoriel agricole. Les conclusions d'un séminaire organisé conjointement par l'EFFAT et la CEETTAR, le 7 décembre à Münster, sont publiées dans la *Déclaration de Münster* du 7 décembre. Les deux organisations s'engagent avec détermination à entreprendre, ensemble, toutes les activités susceptibles de promouvoir la création d'entreprises, d'emplois et de services de qualité en milieu rural.

De plus en plus, la CEETTAR est sollicitée par différentes organisations, extérieures à elle, telles que le COPA ou la



© CEETTAR

Affiche du colloque sur la traçabilité des services.

European Crop Protection Association (ECPA, Association européenne pour la protection des produits agricoles) pour apporter son expertise à des projets européens, notamment en matière d'environnement. Après une interruption des contacts avec les entrepreneurs forestiers de l'ENFE, celle-ci tient le 4 décembre en Alsace une Assemblée générale à laquelle la CEETTAR est représentée par son Secrétaire général et son Directeur. Des pourparlers seront menés pour établir des passerelles occasionnelles entre les deux organisations, sans rapprochement formel.

La mise en œuvre de la politique européenne de l'emploi dans le secteur des *ETARF* s'appuie sur des projets communs de recherche-action tels que *Développement des compétences et formation professionnelle* avec, en point de mire, la création de nouveaux emplois qualifiés, ou *Développement en milieu rural: emplois de haute qualité, entreprises innovantes*.

On soulignera que malgré des ressources restées insuffisantes, la CEETTAR continue de renforcer son apport aux entreprises et aux hommes de terrain du secteur des *ETARF*, à la PAC en voie de réforme et à l'intégration européenne.

2007 Face aux difficultés rencontrées dans différents pays, notamment la France,

l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, dans l'octroi aux entrepreneurs des dédommagements prévus par le Règlement sur l'organisation commune des marchés dans le secteur du sucre (voir supra), de nouvelles démarches sont menées auprès de la Direction générale Agri pour dénoncer ces blocages systématiques, les Ministères nationaux cédant en effet trop souvent à la pression des lobbies sucriers et des exploitants agricoles.

La CEETTAR développe également cette année-là ses interventions relatives à la réglementation européenne sur la libre circulation des machines (notamment le code de la route et le permis de conduire) et sur le transport par route, ainsi que, dans l'intérêt de ses membres, à la Direction générale Marché intérieur sur la Directive Service, notamment en ce qui concerne le droit d'établissement et la libre prestation de services. Dans la foulée de son action "Traçabilité", elle élabore sur ce thème un nouveau projet d'étude, *Développement rural: des emplois nouveaux, des entreprises innovantes*.

D'autres actions sont menées de façon ponctuelle en regard de plusieurs réglementations européennes: Directive du Parlement et du Conseil pour une utilisation durable des pesticides (action concertée avec le COPA/COGECA auprès du Parlement européen en vue d'éviter certains

amendements de la Commission de l'environnement du Parlement européen jugés trop drastiques en raison des entraves sérieuses qu'ils impliquaient pour l'exécution des travaux des *ETARF*), Règlement sur le transfert de déchets vers des pays tiers (soutien des responsables de l'organisation allemande BLU auprès de la Commission dans leur investigation à ce sujet) et Directive sur le transport de marchandises par route (investigation, information et conseil pour deux organisations, la britannique NAAC et la française EDT).

Les activités de lobbying sont marquées par une rencontre avec le Secrétaire général du COPA, le 3 octobre, en vue d'élaborer une stratégie commune sur certains aspects spécifiques du développement rural, liés aux besoins nouveaux de la société en matière de qualité des produits, d'entretien de l'espace rural et de protection de l'environnement et du patrimoine naturel, aux effets de l'évolution démographique ou encore aux défis internationaux (marchés émergents). Les démarches pour l'obtention du statut de partenaire social se poursuivent auprès de la Direction générale Emploi et affaires sociales. Le 27 avril, à l'issue d'un séminaire à Bruxelles sur les qualifications des salariés du secteur, qui s'est tenu en présence du Chef de service de la Direction générale Emploi, M. Morin, la CEETTAR conclut avec l'EFFAT un accord sectoriel en vue de l'obtention du certificat de prestataire qualifié en

services agricoles. Le programme de travail commun des deux organisations se déroule comme prévu.

La CEETTAR accueille en son sein une nouvelle organisation, la **Združenie Zamestnávateľov Technických Služieb v Poľnohospodárstve a Lesníctve (ZZTSPL** – Groupement d'entrepreneurs de services techniques agricoles et forestiers) de Nitra (Slovaquie) et poursuit les pourparlers avec la Lituanie et la Suisse.

2008 L'action pour la défense des intérêts communs des *ETARF* comprend cette année: la poursuite du soutien des organisations nationales dans leurs revendications à l'égard des Ministères pour la compensation des pertes subies par suite de la réforme du marché du sucre (voir supra), la consultation de la Direction générale Entreprises et industrie sur l'élaboration d'un règlement-cadre relatif aux véhicules agricoles (c'est-à-dire tous les types de tracteurs, remorques et engins tractés interchangeables), la consultation de la Direction générale Emploi et affaires sociales sur la représentativité des partenaires sociaux européens et la présentation d'une position commune de la CEETTAR et de l'EFFAT en cette matière.

La CEETTAR mène des interventions ponctuelles pour réagir à des décisions institutionnelles relatives aux pres-

tataires de services, transmet à la NAAC un rapport sur la libre circulation des machines (tracteurs et remorques) et assure la mise en réseau de l'organisation britannique grâce à l'expertise de la CUMELA néerlandaise.

Le 9 février, lors de la Fieraagricola (Foire agricole) de Vérone, la CEETTAR et l'UNIMA animent une rencontre internationale sur *Le rôle des entrepreneurs de services dans l'agriculture*. Les débats, ouverts devant une centaine d'entrepreneurs par M. Aproniano Tassinari, Président de l'UNIMA, sont étayés par des interventions sur des sujets variés: *Une vision comparative de l'expérience européenne* (Jan Maris, CEETTAR), *L'activité de l'entreprise de travaux agricoles: une opportunité pour la compétitivité de l'exploitation agricole* (Prof. Casati, Université de Milan), *La formation professionnelle des travailleurs: expérience allemande* (Klaus Pentzlin, CEETTAR), *L'utilisation des produits phytosanitaires pour une agriculture écocompatibile: le projet TOPPS* (Roberto Guidotti, UNIMA), etc.

Colloque au Parlement européen, Journée des entrepreneurs à Münster

Reprenant le thème *Développement rural: des emplois nouveaux, des entreprises innovantes*, un autre colloque pour une nouvelle avancée en matière de traçabilité des services se tient le 28 mai au Parlement européen avec, outre J. Daul, Président de la Commission de l'Agriculture et du Développement Rural (COMAGRI) du Parlement européen et les autres parlementaires présents, la participation du COPA/COGECA, de la Commission européenne et de l'EFFAT. Les débats sont centrés sur la validation d'un référentiel en vue de l'autocontrôle des entrepreneurs de services en matière de politique de qualité, de respect de l'environnement, d'hygiène et sécurité, de traçabilité des services et des produits.

C'est lors de l'Assemblée générale du 28 mai 2008 que Gérard Napias a succédé à Robert Sabathié comme Président de la CEETTAR.

Le 4 décembre, une Journée européenne des entrepreneurs a lieu à Münster, en présence de représentants de la Direction générale Entreprise et industrie, autour de deux problématiques: les entraves à la mobilité professionnelle des entrepreneurs de travaux agricoles, et la législation technique sur l'homologation des tracteurs.

Colloque sur la traçabilité des services en présence de Joseph Daul, Président de la COMAGRI.



La CEETTAR apporte une expertise, avec l'aide de la CUMELA néerlandaise, au projet *Train the Operators to Prevent Points* (TOPPS), mis en œuvre par la **European Crop Protection Association** (ECPA), Association européenne pour la protection des cultures en coopération avec le COPA/COGECA, en vue de la définition des bonnes pratiques dans l'utilisation des pesticides (transport par route, pulvérisation, stockage et recyclage des composants chimiques).

Quant au développement de l'organisation, les contacts avec le Luxembourg se précisent tandis que les pourparlers avec la Bulgarie et la Hongrie marquent le pas. Un site Internet en trois langues (F, EN, D) est par ailleurs créé (www.ceettar.eu).

VII. Acquérir la reconnaissance pleine et entière (2009-2011)

La CEETTAR consolide sa cohérence interne par un projet innovant, le réseau des “partenariats privilégiés”, visant à mutualiser les expériences des différentes organisations membres. Au-delà des travaux “techniques” traditionnels, le secteur connaît une évolution fondamentale avec l’émergence des entreprises de services ruraux (ESR), orientées vers la ruralité au sens large et les métiers de l’environnement. La CEETTAR définit des normes de qualité pour les principales activités des ESR. S’affirmant désormais comme une force de proposition, elle mène une action concertée avec la Commission de l’Agriculture et du Développement rural (COMAGRI) du Parlement européen pour faire relayer ses projets par ce dernier.

2009 L'année 2009 est pour la CEETTAR une année particulièrement importante où elle fait fructifier ses potentialités de développement sous une série d'aspects pratiques, se donnant ainsi des moyens accrus pour progresser dans son rôle de défense syndicale des entrepreneurs qu'elle représente et devenir une force de proposition sur l'échiquier européen.

Toujours en février, la CEETTAR prend part comme tous les deux ans au Salon international de mécanisation agricole de Paris, le SIMA. La Journée européenne des *ETA* organisée à cette occasion sur le thème: *Grandes puissances, grandes largeurs: quelles sont les attentes des ETA en Europe ?* a donné lieu à un débat international avec des entrepreneurs de 5 pays (F, D, I, NL, PL). Animée par Fadela Benabadji, Présidente de l'**Association Française des Journalistes Agricoles** (AFJA), cette rencontre a permis de recenser les besoins des *ETA* confrontées en Europe à de nouvelles surfaces d'activité, de nouvelles législations et donc de nouveaux défis: les équipements agricoles répondent-ils à leurs attentes ?

Bien que largement représentative, la CEETTAR n'offre encore qu'une faible visibilité: ce paradoxe s'explique notamment par le fait qu'elle défend des intérêts sectoriels très spécifiques et, jusqu'à récemment, absents au niveau

communautaire. Avec 13 organisations membres, sa structure est en outre relativement petite, bien qu'en croissance depuis quelques années.

Dans la période récente, l'organisation a pu engranger des résultats non négligeables pour les *ETARF* (voir plus haut: réforme du sucre, tachymètres) grâce à des actions ciblées et tenaces qui ont eu un impact direct sur les entreprises et ont fait la preuve de sa capacité grandissante de défendre les intérêts de ses adhérents. Sur un vibrant plaidoyer du Vice-Président Klaus Pentzlin, la CEETTAR opte résolument pour renforcer encore cette capacité en se fixant à courte échéance l'objectif d'acquérir son entière autonomie financière et en établissant un calendrier triennal de cotisations.

Pour mener à bien ces projets ambitieux, la CEETTAR organise une large réflexion interne sur les options fondamentales de son action. Consciente de l'importance de sa structure européenne, elle examine les objectifs qu'elle lui assigne, le rôle de chacune des organisations adhérentes, le rôle du Directeur, les finances et le dialogue social sectoriel. En matière de visibilité, l'accent est notamment mis sur l'indispensable distinction entre les entrepreneurs qu'elle représente et les exploitants agricoles.

De plain-pied dans la ruralité: des *ETARF* aux *ESR*

Les débats mettent d'autre part en lumière la nécessité pour la CEETTAR de se profiler davantage dans le domaine du développement rural en général, sans se cantonner au seul secteur agricole. Une décision est prise en ce sens. De plus en plus en effet, il est apparu au cours des dernières années que la notion d'*ETARF*, entreprises de travaux "techniques", s'avère trop limitée pour couvrir l'entièreté du champ d'action des entrepreneurs représentés, dont beaucoup élargissent leur expertise à la ruralité au sens large et aux nouveaux métiers de l'environnement, à travers toute une gamme de services aux collectivités territoriales, aux autorités locales ou régionales, pour la gestion des eaux et forêts, des parcs et jardins, l'entretien des paysages, la protection du patrimoine naturel et culturel et de la biodiversité. Ainsi émergent les *ESR* – entreprises de services ruraux.

Partenariats privilégiés

Devant le constat des disparités existantes entre les organisations adhérentes et des ressources limitées de la plupart d'entre elles, les instances débattent d'un projet innovant: la création interne d'un réseau de "partenariats privilégiés" entre organisations. L'idée est d'associer des organisations grandes et petites, anciennes et nouvelles, afin de transférer

les expériences, de mutualiser les connaissances et les savoir-faire et ainsi d'optimiser l'action de la structure européenne. Quatre zones géographiques sont délimitées dans l'UE, au sein desquels sont appelés à se constituer ces partenariats: **Nord** (Danemark, Suède), **Nord-Ouest** (Pays-Bas, Royaume-Uni, Irlande), **Centre-Est** (Belgique, Allemagne, Pologne et Slovaquie) et **Sud** (France, Italie, Espagne, Portugal).

C'est dans ce contexte que, le 15 octobre, le Directeur de la CEETTAR Eddy Klöcker rencontre à Rome le Président de l'UNIMA Aproniano Tassinari accompagné de son Bureau. Ils s'entretiennent du développement de la Confédération, de l'engagement futur d'un Directeur à temps plein et de la préparation d'une importante rencontre, en novembre, avec le Président de la Commission agriculture et développement rural du Parlement européen, M. Paolo de Castro, à qui sera remis un mémorandum réalisé au terme d'une enquête menée auprès des organisations membres en vue de relever les problèmes concrets communs aux différents pays.

Et bien sûr, la CEETTAR poursuit ses multiples contacts quotidiens, répond aux demandes d'assistance ou d'intervention des organisations membres, développe un éventail d'activités qui non seulement améliorent la visibilité de la Confédération mais surtout, son apport aux réalités vécues et aux structures opérationnelles des acteurs de terrain.

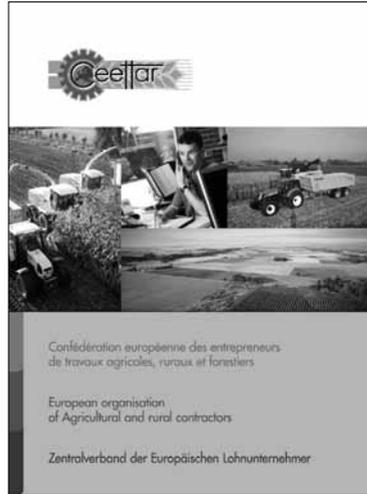
À la demande de deux organisations membres, EDT (F) et NAAC (UK), la CEETTAR aide ces dernières à créer une organisation européenne spécifique des trieurs de semences, la **European Mobile Seed Association (EMSA)**, qui entend s'implanter dans le plus grand nombre possible de pays où cette profession existe, avec le soutien de la CEETTAR à laquelle elle s'affiliera l'année suivante.

2010 Le projet de développement de partenariats privilégiés entre organisations membres de la CEETTAR, mis sur pied l'année précédente, se poursuit.

Les trois chantiers d'enquête ouverts en 2004 poursuivent leurs activités en vue de la conclusion des dossiers. Pour le premier d'entre eux, la *libre circulation des machines* ("code de la route"), les différentes Directives européennes sont examinées afin d'y apporter, via le Parlement, les améliorations jugées indispensables. Des moyens opérationnels demandés à la Direction générale Emploi et affaires sociales pour identifier les entraves à la libre circulation des machines, ne sont pas octroyés.

En ce qui concerne les *travaux forestiers* (plantation, sylviculture et gestion forestière), il est apparu que ce secteur est soumis à de nombreuses difficultés dues notam-

ment aux contraintes environnementales et aux changements climatiques. Le fléau des incendies de forêts, résultat d'un climat aride mais aussi celui de pratiques ancestrales difficiles à enrayer, affecte surtout le pourtour du bassin méditerranéen. Un des problèmes urgents à résoudre semble être le manque de personnel qualifié et spécialisé. Le coût social du travail en noir est trop important pour qu'on néglige encore de considérer les solutions qui sont déjà sur les tables de négociation.



Dossier documentaire
réalisé en 2010.

Il ressort des travaux du troisième chantier, *prestation de services (concurrence déloyale)*, que dans la majorité des pays, les entrepreneurs prestataires de services agricoles et forestiers subissent une réelle distorsion de concurrence par rapport aux *CUMA* qui bénéficient, dans le cadre des Règlements européens, d'aides directes de la PAC pour les investissements en équipement. L'enquête révèle que la prestation de services présente une très grande cohérence dans les pays couverts par l'enquête. Malgré l'existence

d'un grand nombre de *CUMA* (environ 12 500 en France et 6 400 en Italie), le développement des entreprises de services ruraux (*ESR*) est nettement plus dynamique. La clientèle des *ESR* s'avère unanimement satisfaite en raison de leur grande flexibilité et de la performance des travaux réalisés. Au vu de ces constatations, il est décidé de poursuivre le travail entrepris avec le Parlement et la Commission à la recherche des moyens de mettre fin aux inégalités actuelles découlant des subventions unilatérales.

En février, à Vérone, une Journée européenne à laquelle participent plus de 150 entrepreneurs de 10 pays de l'Union européenne est organisée conjointement avec l'organisation italienne UNIMA. À cette occasion, un état des lieux des problèmes communs à tous les prestataires de services dans l'UE est dressé en présence de M. Paolo de Castro, Président de la Commission de l'Agriculture et du Développement rural (COMAGRI) du Parlement européen et M. Michael Pielke, Chef adjoint de l'unité en charge du développement rural à la DG Agriculture. M. de Castro propose à l'assemblée la constitution d'un groupe de parlementaires particulièrement motivés à mettre en valeur la dimension des services à la ruralité pour œuvrer à une plus grande reconnaissance de la profession des *ETARF* et de leurs organisations européennes.

La création de la plateforme commune (CEETAR, COPA, EFFAT, Commission européenne), initialement prévue à la suite du colloque de 2008, *Développement rural: des emplois nouveaux, des entreprises innovantes*, est quant à elle postposée. L'action de développement de la reconnaissance des *ESR* est centrée au cours de l'année 2010 sur le relevé des différents systèmes de qualification dans les États membres.

Vers la qualification européenne des services des *ESR*

Le rôle des *ESR* dans l'agriculture européenne d'aujourd'hui est considérable. La mise en œuvre de la Directive européenne sur les prestations de services, de même que l'attribution de marchés transfrontaliers (par exemple lors de la tempête "Klaus" dans le sud de la France, fin 2009), mettent en lumière la nécessité d'élaborer des normes de qualité homogènes. Pour la CEETAR, les *ESR* doivent être des entreprises spécialisées homologuées, équipées d'installations aux normes, d'un personnel permanent et auxiliaire au professionnalisme reconnu; elles doivent disposer d'un parc de machines moderne et appliquer, au sein de l'entreprise, les règles communautaires en matière de santé et de sécurité des travailleurs.

En avril 2010, à l'occasion d'une journée d'études à Berlin sur les différents systèmes de qualité, un nouvel état des lieux a été dressé. Les résultats sont très révélateurs. D'un pays à l'autre, il n'existe pas de système comparable pour l'octroi et la gestion de certificats de qualité. En dépit de la question fondée de savoir si de tels certificats sont nécessaires pour toutes les *ESR*, la CEETTAR considère que le secteur de l'environnement ne tolérera plus longtemps que les services en milieu rural soient prestés sans certificats de qualité par n'importe quelles entreprises. Il est prioritaire pour les *ESR* d'établir une certification de qualité homogène pour les activités les plus importantes avant qu'une profusion de procédures de certification n'envahisse le secteur. Les normes de qualité devraient, en fonction des marchés régionaux en présence, faire l'objet d'une nomenclature regroupant les principales activités certifiées, telles que: travaux agricoles (chaines complètes de production de denrées alimentaires, épandage du lisier, transport, protection phytosanitaire,...), prestations de services ruraux (travaux communaux, revégétalisation et travaux d'excavation, mesures de renaturation, protection des eaux, des sols, du paysage et de l'écosystème), travaux d'entrepreneurs forestiers (machines spéciales).

Le 1^{er} juin 2010 voit l'entrée en fonction du nouveau Directeur de la CEETTAR, le Français Éric Drésin, recruté pour assurer la succession d'Eddy Klöcker qui a pris sa retraite.

En matière de dialogue social, les partenaires EFFAT et CEETTAR finalisent la réalisation de leur programme de travail, développent des projets pour la formation, la mobilité des salariés et l'emploi dans l'agriculture et s'accordent sur la préparation d'un nouveau plan quinquennal d'action 2011-2015.

Les efforts se poursuivent par ailleurs en vue du rapprochement entre la CEETTAR (*ESR*), l'ELCA (paysagistes) et l'ENFE (forestiers). Malgré les difficultés, l'émergence d'un secteur "vert" commun au lieu de trois structures séparées est à l'ordre du jour, et la Commission européenne y serait favorable.

La CEETTAR continue d'explorer les possibilités de rapprochement avec les pays dans lesquels une structure des *ESR* existe à peine ou pas encore. L'approche d'une nouvelle fédération des entrepreneurs autrichiens est menée avec le concours de la BLU allemande. D'autres contacts se nouent avec la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie et les trois États baltes; les efforts déployés par l'entremise des représentants politiques des organisations de salariés agricoles dans les Ministères de l'Agriculture de ces pays n'ont pas encore abouti.

À l'invitation de la BLU, les organisations adhérentes prennent part aux Journées des entrepreneurs allemands, le 1er et 2 décembre à Münster. À cette occasion a lieu un séminaire consacré aux différentes législations sur le code de la route et sur le transport agricole, lors duquel M. Johan Van Bosch donne un exposé sur la situation en Belgique. Une sixième Journée européenne des entrepreneurs, à laquelle sont attendus plus de 100 entrepreneurs et nombre de parlementaires européens, est programmée pour février 2011 à Paris à l'occasion du SIMA.

2011 Pour donner un aperçu de cette année encore en cours au moment de mettre cet ouvrage sous presse, on peut tout d'abord relever que, sur une requête conjointe de la CEETAR et de l'EFFAT, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail et de vie (Eurofound, Dublin) a lancé une étude européenne sur l'emploi et les relations industrielles dans le secteur des *ESR*. Les experts de la Fondation de Dublin mènent dans quatre pays européens (Allemagne, Danemark, France et Pologne) une analyse poussée basée sur la documentation existante et sur l'interview des acteurs nationaux et d'entrepreneurs de ces pays. En parallèle, le secrétariat contribue activement aux travaux des experts. La publication est prévue courant 2011. Pour les *ESR*, cette étude revêt une importance politique particulière: il s'agit en effet, sur ce thème, de la première étude euro-

VII. Acquérir la reconnaissance pleine et entière

péenne encadrée par une institution officielle de l'Union. Cette initiative démontre une meilleure prise en compte des entrepreneurs de travaux agricoles et deviendra un complément important pour les autres actions en faveur de leur meilleure reconnaissance au niveau européen.

Un exemple d'action réussie est la Journée européenne des entrepreneurs qui s'est déroulée le 21 février 2011 à Paris. À l'invitation de la CEETTAR et d'EDT, Michel



© CEETTAR

Journée européenne des entrepreneurs à Paris. De gauche à droite : Aproniano Tassinari (I), Klaus Pentzlin, Vice-Président (D), Gérard Napias, Président (F), Michel Dantin & Giovanni La Via, membres du Parlement européen et Herman Hooyberghs, de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE.

Dantin et Giovanni La Via, du Parlement européen ainsi que d'Herman Hooyberghs de la Présidence belge de l'Union européenne, y ont rencontré près de cent entrepreneurs de plusieurs pays différents. Un long et fructueux échange qui a permis d'approfondir les relations entre la CEETTAR et ces acteurs essentiels de la future PAC, que la confédération continue de rencontrer régulièrement tout au long de l'année.

Dans la foulée de la Journée d'études tenue à Berlin en avril 2010, la CEETTAR poursuit au cours de l'année la construction des bases d'une action commune en matière de normes de qualité des services. Après avoir invité les organisations nationales à diffuser largement leurs bonnes pratiques en ce domaine, elle a démarré un projet pilote de communication interne et entamé la définition d'un tronc commun avec les éléments équivalents déjà produits par les différents pays, en vue d'élaborer un cahier des charges européen pour soutenir les pays qui n'ont pas encore de système national de qualification. Une fois cette phase réalisée, la CEETTAR présentera les résultats à la Commission européenne et aux autres acteurs européens du secteur.

En outre, l'organisation a amorcé des démarches pour étendre encore sa représentativité. Dans un premier temps, ce travail a porté sur le Luxembourg. Après l'identification de quelques acteurs clés, un contact a été établi avec l'un des plus entrepreneurs, M. Bert Van Der Kley, pressenti comme coordinateur de la CEETTAR dans ce pays. La décision de l'adhésion du Luxembourg était donc toute proche. Enfin, à l'issue de recherches difficiles, le secréta-



© CEETTAR

Assemblée générale de la CEETTAR à Malmö.

Au premier rang (de gauche à droite): Jan Maris, Secrétaire général (NL), Geneviève Oestges (B), Barbara Szuszkiewicz (PL), Robert Pinches (UK), Claes Jönsson (SV), Zbigniew Studniarski (PL), Otto Oestges (B), Nicole Fels (D), Éric Drésin, Directeur, Gérard Napias, Président (F) et Sven Svensson (SV).

Au second rang (de gauche à droite): Göran Johansson (SV), Johan Van Bosch, Trésorier (B), Per-Olaf Andersson (SV), Eddy Klöcker, ancien Directeur (B), Klaus Pentzlin, Vice-Président (D), Bert Van der Kley (L), Mogens Kjedal (DK), Lars Olofsson (SV), Pavel Stevick (SK), Dick Klok (NL), Michal Adamcek (PL), Per Dellrud (SV), Francesco Torrisi (I), Dick Bowler, représentant EMSA (UK) et Przemyslaw Pruchniewski (PL).

riat a été en mesure d'identifier une nouvelle organisation représentative des entrepreneurs de travaux agricoles en Espagne: il s'agit d'AMACO-ANESA (**Asociación Nacional de Empresas de Servicios Agrícolas y Empresarios de Máquinas Cosechadoras**). Une rencontre fructueuse a eu lieu en juin en Espagne, lors de laquelle l'ANESA a fait part de son souhait d'adhérer à la CEETTAR. Une procédure formelle s'est mise en route.

Pour ne pas conclure

En un demi-siècle, le monde rural européen a connu un bouleversement complet. La technologie et la productivité agricoles ont été poussées toujours plus loin, avec ce que cela a comporté d'avantages mais aussi d'effets pervers qui conduisent aujourd'hui à mettre en valeur la dimension environnementale. Il en va de l'intérêt d'une agriculture et d'une foresterie de qualité par le respect des écosystèmes. Il en va de la protection du patrimoine biologique et paysager de nos territoires, indispensable en termes d'écologie comme de qualité de la vie mais aussi d'économie, via les loisirs verts et l'écotourisme.

C'est dans ce contexte que les entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers ont pris une part croissante dans la chaîne de production agricole et forestière et qu'ils s'impliquent de plus en plus dans les métiers de l'environnement au service de l'ensemble des collectivités rurales. Leur rôle ne se réduit plus à celui de prestataires qualifiés de services aux seuls exploitants agricoles et forestiers, avec lesquels ils ont d'ailleurs été souvent confondus. Leurs activités appellent une approche intégrée, prenant en compte la diversité des territoires ainsi que des acteurs de la vie rurale.

Dans le même temps, le cadre géographique et institutionnel de l'activité des *ETARF* s'est lui aussi métamorphosé à travers le développement et les réformes successives de la Politique agricole commune, à travers la complexité et les contradictions de la construction européenne, à travers le processus décisionnel du Conseil des Ministres, de la Commission et du Parlement européens qui tracent aujourd'hui les grandes lignes du futur de la ruralité. À cet égard également, les *ETARF* ont joué leur rôle avec constance, afin de développer une coopération internationale et une représentation active, au coeur de l'Europe, des 100 000 entreprises que la Confédération regroupe aujourd'hui.

Témoignage modeste de l'engagement d'hommes et de femmes qui ont su, au-delà des aléas, contribuer à cette montée en puissance, ce livre vient à l'appui de la volonté de la CEETTAR de prendre acte des évolutions récentes des métiers des *ETARF* pour faire entrer ceux-ci dans la famille des entrepreneurs de services ruraux. Sa volonté, aussi, de renforcer encore leur rôle d'acteurs proactifs, connaisseurs du terrain et du contexte économique et politique, pour œuvrer à faire enfin reconnaître à part entière son statut de représentation d'un secteur professionnel et social important. Le livre n'est pas clos, de nouvelles pages restent à écrire.

Index

Index des organisations citées et dénominations spécifiques utilisées dans cet ouvrage (hors institutions et organismes officiels de l'Union européenne). Les longues dénominations figurent en toutes lettres et en caractères gras à leur première occurrence dans le texte et sont remplacées ensuite par leur acronyme.

- AFJA:** Association Française des Journalistes Agricoles.
- AMACO:** Asociación de Empresarios de Maquinas Cosechadoras (Association des entreprises de moissonnage mécanique – AMACO, Espagne). A ensuite fusionné avec l'ANESA pour former l'AMACO-ANESA (Asociación Nacional de Empresas de Servicios Agrícolas y Empresarios de Máquinas Cosechadoras).
- ANESA:** Asociación Nacional de Empresarios de Servicios Agrícolas (Association nationale des entrepreneurs de services agricoles).
- ANETA:** Association Nationale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles (Belgique; devenue plus tard Agroservice/Landbouwservice).
- ASEMFO:** Asociacion Nacional de Empresas Forestales (Association nationale des entreprises forestières, Espagne).
- BOVAL:** Bond van Agrarische Loonbedrijven (Union des entreprises de travaux agricoles, Pays-Bas; devenue plus tard la CUMELA).
- BG:** Bundesinnung des Gewerbes (Fédération des corps de métiers, Autriche).

- BVLL:** Bundesarbeitsgemeinschaft der Verbände land- und forstwirtschaftlicher Lohnunternehmer (Association professionnelle fédérale des organisations d'entrepreneurs agricoles et forestiers, Allemagne).
- CEA:** Confédération Européenne de l'Agriculture.
- CEETTAR:** Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux [et forestiers].
- CEMA – European Agricultural Machinery:**
nom actuel du Comité Européen des Groupements de Constructeurs du Machinisme agricole.
- CEMAG:** Centre d'Études de la Mécanisation en Agriculture (Gembloux, Belgique).
- Centrale Nationale Agroservice:**
forme avec la **Nationale Centrale Landbouwservice** la "coupole" commune des sous-secteurs professionnels belges. La seconde correspond à l'ancienne NVL en Flandre.
- CEPFAR:** Centre Européen pour la Promotion et la Formation dans le secteur Agricole et Rural (émanation du COPA).
- CES et ultérieurement CESE:**
Comité Économique et Social Européen.
- COGECA:** Comité des Organisations de Groupements d'Entrepreneurs de Coopération Agricole, organisme intermédiaire pour les relations avec les institutions européennes.
- COPA:** Comité des Organisations Professionnelles Agricoles (regroupant au niveau européen les organisations professionnelles existant au niveau national).

- CRA:** Centre de Recherches Agronomiques (Gembloux, Belgique).
- CUMA:** *Coopératives d'Utilisation de Machines Agricoles.*
- CUMELA:** Cultuur technische werken en grondverzet, Meststoffen distributie en Loonwerk Agrarisch (Travaux techniques de culture et de terrassement, épandage du lisier et services agricoles, Pays-Bas); anciennement la BOVAL.
- DeLuTa:** Deutsche Lohnunternehmer Tage (Journée allemande des entrepreneurs).
- DLG:** Deutsche Landwirtschaftsgesellschaft (Association allemande de l'agriculture).
- ECPA:** European Crop Protection Association (Association européenne pour la protection des produits agricoles).
- EDT:** Entrepreneurs des Territoires (France).
- EFA:** European Federation of Agricultural Worker's Union (Fédération européenne des organisations de salariés agricoles). A ensuite fusionné avec avec le SETA-UITA pour former l'EFFAT.
- EFFAT:** European Federation of Food, Agriculture and Tourism Trade Unions (Fédération des syndicats européens des salariés de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme).
- ELCA:** European Landscape Contractors Association (Union européenne des entrepreneurs de paysages).
- EMSA:** European Mobile Seed Association (Association européenne des trieurs de semences).

- ENFE:** European Network of Forestry Enterprises (Réseau européen des entreprises forestières).
- ESR:** *Entrepreneurs (ou Entreprises) de services ruraux.*
Les *ETARF* en sont l'une des composantes.
- ETA ou plus largement ETARF:**
Entrepreneurs (ou Entreprises) de Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers. Voir aussi *ESR*.
- FAFSEA:** Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et Entreprises Agricoles (France).
- FECIMA:** Fédération Européenne du Commerce International de Machines Agricoles.
- FNETAR ou FNETARF:**
Fédération Nationale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles, Ruraux [et Forestiers] (France).
- Foire de Libramont:**
importante foire agricole annuelle en Belgique.
- FTU:** Fondation Travail Université (Belgique; Bruxelles / Louvain-la-Neuve)
- GEOPA:** Groupe des Employeurs des Organisations Professionnelles Agricoles (représente spécifiquement les employeurs au sein du COPA).
- Institut pour la mécanisation, le travail et la construction** (Wageningen, Pays-Bas).
- IAAC:** Irish Association of Agricultural Contractors (Association irlandaise des entrepreneurs agricoles)
- LDM:** Landföreningen Danske Maskinstationer (organisation danoise des entrepreneurs mécaniques agricoles).

NAAC: National Association of Agricultural Contractors (Association nationale des entrepreneurs de travaux agricoles, Royaume-Uni).

Nationale Centrale Landbouwservice:

forme avec la **Centrale Nationale Agroservice** la “couple” commune des sous-secteurs professionnels belges. La première correspond à l’ancienne NVL en Flandre.

NCMV: Nationaal Christelijk Middenstands Verbond (Union nationale chrétienne des classes moyennes, Belgique).

NFUS: National Farmers Union of Scotland (Union nationale des exploitants agricoles d’Écosse).

NVL: Nationaal Verbond van Loondorsers (Union nationale des entrepreneurs de battage, Belgique).

PZPUR: Polski Związek Pracodawców i Usługodawców Rolnych, l’organisation polonaise des *ETARF*.

SETA-UITA:

Syndicat Européen des Travailleurs de l’Alimentation, de l’hôtellerie et des branches connexes. A ensuite fusionné avec l’EFA pour former l’EFFAT.

SIMA: Salon International du Machinisme Agricole (Paris).

UIETA: Union Internationale des Entrepreneurs de Travaux Agricoles (devenue la CEETTAR en 1982).

UNIMA: Unione Nazionale Imprese di Meccanizzazione Agricola (Union nationale des entreprises de mécanisation agricole, Italie).

- UPOV:** Union Internationale pour la Protection des Obtentions Végétales.
- ZLLF:** Zentralverband der Landtechnischen Lohnunternehmer in Land- und Forstwirtschaft e.V. (Fédération des entrepreneurs de travaux techniques agricoles et forestiers, Allemagne).
- ZZTSPL:** Združenie Zamestnávateľov Technických Služieb v Poľnohospodárstve a Lesníctve (Groupement d'entrepreneurs de services techniques agricoles et forestiers, Slovaquie).

Liste des Présidents et des Secrétaires généraux ou Directeurs (UIETA/CEETTAR)

Présidents:

René De Munck (1961-1973)

Étienne Bizière (1973-1976)

Étienne Tessier a. i. (1977-1980)

Marinus Van Rijsbergen (1981-1986)

Roger Vandebulcke (1986-1991)

Alain Vesselle (1991-1997)

Robert Sabathié (1997-2008)

Gérard Napias (2008-...).

Secrétaires généraux / Directeurs:

Étienne Tessier (Secrétaire général, 1961-1986)

Jan Maris (Secrétaire général, 1987...)

Eddy Klöcker (Directeur, 2001-2010)

Éric Drésin (Directeur, 2010...).

Bureau actuel:

Gérard Napias, Président

Klaus Pentzlin, Vice-président

Johan Van Bosch, Trésorier

Jan Maris, Secrétaire général

La CEETTAR aujourd'hui

La Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers représente près de 100 000 entreprises indépendantes et près de 500 000 actifs. Les organisations membres viennent d'Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Irlande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et bientôt Luxembourg. La Lituanie, la Hongrie et la Roumanie se joignent comme observateurs. La CEETTAR se veut une force de proposition au profit des entrepreneurs et de l'économie rurale européenne. Elle a pour mission de:

- Représenter les fédérations nationales et défendre leurs intérêts professionnels auprès des institutions de l'Union européenne. La CEETTAR est reconnue à ce titre auprès de la Commission et du Parlement européens. Elle participe à différents forums de ces institutions et aux groupes de travail sur les machines agricoles auprès de la Direction générale Entreprise de la Commission européenne. La CEETTAR est également experte dans certains dossiers auprès du Comité économique et social européen, participe aux travaux du Centre de normalisation,...
- Représenter et défendre les mêmes intérêts professionnels auprès des autres organisations privées actives au niveau européen et au-delà. La CEETTAR entretient des

relations constructives avec le COPA-COGECA (agriculteurs), le CEMA – European Agricultural Machinery (machinisme agricole), l'EFFAT (travailleurs), l'UPOV (protection des obtentions végétales), etc.

- Aider les organisations nationales à structurer et développer leurs activités par un transfert du savoir-faire développé depuis 40 ans à travers la PAC et à réaliser leurs objectifs nationaux dans les meilleures conditions et délais.

Les priorités actuelles de la CEETAR sont les suivantes:

- Une meilleure reconnaissance du rôle des entrepreneurs et la lutte contre la concurrence déloyale dans le cadre de la PAC après 2013,
- L'amélioration de règles relatives à la circulation des machines agricoles sur la route,
- L'approfondissement des activités dans le secteur forestier,
- Politique de promotion des bonnes pratiques en matière de qualité des services,
- Soutien aux projets de partenariats privilégiés entre les organisations membres,
- Continuité du dialogue social avec l'EFFAT,
- Développement de la communication interne et externe de l'organisation.



Rue de Spastraat 8 – 1000 Brussels

Tel.: +32 (0)2 238 06 40

Fax: +32 (0)2 238 04 41

e-mail: ceettar@ceettar.eu

website: www.ceettar.eu

EC Register: 15086733813-03

Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux
Techniques Agricoles et Ruraux

European Organisation of Agricultural and Rural Contractors

Europäischer Zentralverband der Lohnunternehmer

Au-delà des hommes de terrain et des organisations concernées sur l'échiquier du monde rural européen, combien seront-ils, parmi les lecteurs de ce petit livre, à pouvoir dire qu'ils connaissaient les *entrepreneurs de travaux agricoles (ETA)* et leur rôle spécifique ? Hommes de métier et de conviction, ces professionnels encore trop souvent mal identifiés sur leurs drôles de machines ont cependant prouvé qu'ils ont solidement les pieds sur terre en se faisant peu à peu reconnaître comme un nouvel acteur sectoriel, en créant leur structure internationale et en faisant d'elle une force non seulement de défense des droits mais aussi de proposition, en se dotant d'une représentation permanente à Bruxelles et en multipliant les contacts, colloques, études, actions, en diversifiant et "verdissant" leurs métiers pour devenir une des composantes des *entrepreneurs de services ruraux (ESR)*. Suivons-les pas à pas dans cette brève histoire de la CEETTAR.



Rue de Spastraat 8
1000 Brussels
Tel.: +32 (0)2 238 06 40
Fax: +32 (0)2 238 04 41
e-mail: ceettar@ceettar.eu
website: www.ceettar.eu